



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2800

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Compte administratif 2017**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur Claude Vial

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 25 juin 2018****Délibération n° 2018-2800**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Compte administratif 2017**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Métropole de Lyon dispose de 6 budgets. Trois budgets relèvent de la nomenclature M 57 : le budget principal, le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) et le budget annexe du restaurant administratif. Les budgets annexes des eaux, de l'assainissement relèvent de la nomenclature M 49 et le budget annexe du réseau de chaleur de la nomenclature M 41.

Après la présentation synthétique des résultats tous budgets retraités, les comptes 2017 seront présentés pour chacun de ces budgets et détaillés par politique publique. La présentation des éléments relatifs aux autorisations de programme et d'engagement figure en dernière partie du présent rapport.

**I - Les résultats tous budgets retraités**

Les budgets consolidés retraités ne prennent en compte que les mouvements réels et, par ailleurs, éliminent les doubles comptes. Pour 2017, les recettes cumulées de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 3 501 M€ et les dépenses de fonctionnement et d'investissement à 3 152,2 M€.

L'autofinancement brut représente l'excédent des produits réels de fonctionnement retraités de l'exercice (2 847,4 M€) moins les charges réelles de fonctionnement retraitées de l'exercice (2 392,2 M€). Il atteint 455,2 M€.

L'épargne nette, qui mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, correspond à l'autofinancement brut diminué des remboursements du capital de la dette retraitée (242 M€). Tous budgets confondus, l'épargne nette 2017 est de 213,3 M€.

La collectivité a mobilisé des emprunts nouveaux pour 112,2 M€. L'encours de la dette s'établit au 31 décembre 2017 à 2 188,5 M€ avec une capacité de désendettement de 4 ans et 10 mois.

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 760 M€ (653,6 M€ en recettes), dont 416,8 M€ sur le périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) (60,3 M€ en recettes).

**II - Présentation du compte administratif par budget****1° - Le budget principal****a) - Les résultats**

Le compte administratif 2017 du budget principal (mouvements réels et d'ordres) est arrêté à la somme de 3 576,8 M€ en recettes et 3 259,9 M€ en dépenses.

Les recettes réelles de fonctionnement sont titrées pour 2 679,1 M€, soit 105,8 % de la prévision ouverte (2 532,2 M€).

À la clôture, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 2 295,3 M€ (98,8 %) pour une prévision de 2 322,4 M€.

L'autofinancement brut s'élève à 383,8 M€. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 190,6 M€, l'épargne nette s'élève à 193,2 M€.

Les recettes réelles d'investissement, emprunts nouveaux compris et hors excédent de fonctionnement capitalisé, s'élèvent à 419,9 M€. Les recettes réelles totales, avec l'excédent de fonctionnement capitalisé de 207,3 M€, s'élèvent à 627,2 M€.

Les dépenses réelles d'investissement totales, y compris la dette, s'élèvent à 694,1 M€.

Les crédits de paiement relevant du périmètre de la PPI atteignent 381,7 M€ en dépenses réelles et 55,9 M€ en recettes réelles.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement (207,3 M€), l'exercice 2017 s'achève avec un excédent global de 193,9 M€.

Avec des restes à réaliser en dépenses de 3,7 M€, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2017 est de 190,2 M€ et fera l'objet d'une affectation à la décision modificative n° 1.

### Compte administratif 2017 - budget principal - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 1

Libellé	Investissement 2017 (en €)	Fonctionnement 2017 (en €)	Total 2017
recettes totales			
montant voté au budget primitif	700 400 232,00	2 537 640 336,00	3 238 040 568,00
montant voté*	1 071 556 051,85	2 635 387 302,40	3 706 943 354,25
<b>total réalisé</b>	<b>884 128 563,53</b>	<b>2 692 696 032,27</b>	<b>3 576 824 595,80</b>
taux de réalisation	82,51%	102,17%	96,49%
taux de réalisation sur BP	126,23%	106,11%	110,46%
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	700 400 232,00	2 537 640 336,00	3 238 040 568,00
total des prévisions à la clôture	1 071 556 051,85	2 635 387 302,40	3 706 943 354,25
<b>total réalisé</b>	<b>722 658 047,59</b>	<b>2 537 248 275,32</b>	<b>3 259 906 322,91</b>
taux de réalisation	67,44%	96,28%	87,94%
taux de réalisation sur BP	103,18%	99,98%	100,68%
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>161 470 515,94</b>	<b>155 447 756,95</b>	<b>316 918 272,89</b>
résultat antérieur reporté	- 207 317 316,13	291 615 885,06	84 298 568,93
affectation du résultat à l'investissement		- 207 317 316,13	- 207 317 316,13
<b>résultat de clôture</b>	<b>- 45 846 800,19</b>	<b>239 746 325,88</b>	<b>193 899 525,69</b>
restes à réaliser dépenses	0,00	3 671 795,00	3 671 795,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 45 846 800,19	236 074 530,88	190 227 730,69

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (207 317 316,13 €)

#### **b) - Les politiques publiques**

Les crédits de paiement exécutés en 2017 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

**Compte administratif 2017 - budget principal - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 2**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Économie, éducation, culture, sport</b>	<b>357,2</b>	<b>83,0</b>	<b>440,2</b>	<b>33,7</b>	<b>16,5</b>	<b>50,2</b>
développement économique et compétitivité de la Métropole	10,0	8,6	18,6	3,0	0,2	3,2
rayonnement et attractivité de la Métropole	16,8	7,8	24,6	10,3	4,9	15,2
ville intelligente et politique numérique	7,5	3,6	11,1	1,8	0,5	2,2
insertion et emploi	245,8	0,2	245,9	16,0		16,0
enseignement supérieur et recherche	1,1	14,5	15,6	1,2	2,1	3,4
éducation	38,2	42,0	80,3	1,1	5,0	6,1
culture	34,0	5,9	39,9	0,2	3,8	4,0
sport	3,8	0,4	4,2	0,0	0,0	0,0
<b>Solidarités et habitat</b>	<b>516,8</b>	<b>75,5</b>	<b>592,4</b>	<b>99,8</b>	<b>9,2</b>	<b>109,0</b>
politique de l'enfance et de la famille	129,4	0,5	129,9	4,1	0,0	4,1
protection maternelle et infantile et prévention-santé	4,2	0,1	4,3	1,3		1,3
compensation du handicap	222,6	0,4	223,0	35,6		35,6
politique du vieillissement	141,0	0,4	141,4	48,8		48,8
habitat et logement	19,6	74,2	93,8	10,0	9,2	19,2
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>163,9</b>	<b>105,3</b>	<b>269,2</b>	<b>58,6</b>	<b>27,4</b>	<b>85,9</b>
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	15,8	43,1	58,9	9,5	19,4	28,9
développement urbain	36,9	52,1	89,0	47,7	6,8	54,5
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	39,0	10,1	49,0	1,4	1,2	2,6
coopérations territoriales	72,3		72,3			
<b>Mobilité</b>	<b>206,9</b>	<b>101,6</b>	<b>308,4</b>	<b>69,8</b>	<b>7,5</b>	<b>77,3</b>
mobilité des biens et des personnes	206,9	101,6	308,4	69,8	7,5	77,3
environnement	223,7	20,2	243,8	37,0	0,5	37,4
transition énergétique	0,9	0,1	1,0	0,5		0,5
cycle de l'eau	23,5	6,7	30,2	0,1	0,1	0,2
cycle des déchets	75,6	7,1	82,7	35,3		35,3
qualité de vie - santé et environnement - risques	115,8	4,1	119,9	0,1	0,0	0,2
espaces naturels, agricoles et fluviaux	7,9	2,1	10,0	0,9	0,3	1,2
<b>Ressources</b>	<b>826,8</b>	<b>308,5</b>	<b>1 135,3</b>	<b>2 380,2</b>	<b>566,2</b>	<b>2 946,4</b>
fonctionnement de l'institution	453,0	16,8	469,8	23,7	0,2	23,9
dépenses avec TVA non déductible	0,6		0,6	0,1		0,1
gestion financière*	373,2	291,7	664,9	2 356,5	566,1	2 922,5
<b>Totaux</b>	<b>2 295,3</b>	<b>694,1</b>	<b>2 989,4</b>	<b>2 679,1</b>	<b>627,3</b>	<b>3 306,3</b>

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (207,3 M€)

Les principales réalisations de l'exercice 2017 sont détaillées ci-après par politique publique, en fonctionnement et investissement.

## **1 - Économie, éducation, culture, sport**

### ***Développement économique et compétitivité de la Métropole***

Le renforcement de la compétitivité constitue un enjeu stratégique de la politique de développement économique portée par la Métropole. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 M€ en 2017 (9,4 M€ en 2016).

La Métropole consacre 2,7 M€ à la promotion et l'animation de l'entrepreneuriat et 2 M€ aux filières d'excellence et aux pôles de compétitivité.

La gestion du patrimoine privé et locatif dédié à l'immobilier d'entreprises requiert 3,4 M€, dont 1,2 M€ pour l'accueil d'activités de recherche au sein du centre d'infectiologie.

Les 3 M€ de recettes de fonctionnement perçues se rapportent aux produits des baux, dont 1 M€ pour les locaux de la pépinière d'entreprise Lacassagne.

La Métropole enrichit son offre territoriale avec un montant de dépenses d'investissement de 8,6 M€.

4 M€ soutiennent l'innovation, la compétitivité, l'université et la recherche, dont les pôles de compétitivité (0,9 M€), les opérations immobilières accompagnant les projets Supergrid (2 M€) et Sysprod à Villeurbanne (0,7 M€) et l'opération I4C-M du projet Transpolis (0,2 M€).

La Métropole investit dans la consolidation de l'entrepreneuriat, notamment avec les pôles entrepreneuriaux de l'ouest lyonnais (1,4 M€) ou celle de Givors (0,1 M€).

Elle continue d'accompagner la montée en puissance du secteur des sciences de la vie avec, notamment, des interventions sur les voiries et espaces publics en accompagnement du projet Biodistrict Gerland à Lyon 7° (0,7 M€) et la construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 8° (0,2 M€) pour lequel le groupement chargé de la conception réalisation a été désigné. Elle réalise la maîtrise d'œuvre et les travaux d'accompagnement liés au projet Vallée de la chimie à Saint Fons pour un montant de 0,5 M€.

La requalification des zones industrielles mobilise 0,3 M€, notamment le carrefour Mérieux-Montmartin - ZI Lyon sud-est, l'avenue des Frères Montgolfier - ZI Mi-Plaine à Chassieu, le site de la Soie la Rize à Vaulx en Velin et l'avenue du Docteur Schweitzer - ZI Meyzieu à Jonage.

### ***Rayonnement et attractivité de la Métropole***

La politique du rayonnement et attractivité vise à continuer à attirer sur la Métropole de nouveaux investissements créateurs d'emplois et de valeur ajoutée pour le territoire mais également des événements, congrès, salons qui contribuent à la dynamique du secteur du tourisme et de l'hôtellerie.

Les crédits de fonctionnement alloués représentent 16,8 M€ de dépenses et 10,3 M€ de recettes.

Les actions engagées en matière d'attractivité touristique et événementielle se sont poursuivies avec une forte mobilisation sur l'accueil de salons et le développement de nouveaux outils promotionnels du territoire. 6,3 M€ sont ainsi dédiés aux actions de développement touristique, dont 4,5 M€ pour l'Office du tourisme.

La promotion du territoire à travers la mise en œuvre du programme OnlyLyon et les actions en matière, notamment, de promotion du territoire à destination des entreprises ont mobilisé respectivement 1,3 et 2 M€.

La Métropole a contribué au financement des actions de l'ADERLY en matière d'accueil d'investisseurs et d'entreprises étrangères et aux actions du Pôle métropolitain à hauteur de 2,9 M€.

Dans le domaine des relations internationales, la création du service commun avec la Ville de Lyon a permis de restructurer les actions en faveur des acteurs locaux, de favoriser l'émergence de nouveaux porteurs de projets internationaux et d'accompagner les services sur les opportunités de financements européens. 1 M€ est alloué à ces actions cofinancées par la Ville de Lyon (0,5 M€ de recettes).

Les recettes liées à cette politique s'élèvent à 10,3 M€, en hausse de 8,3 % (9,5 M€ en 2016) en lien avec le dynamisme de la taxe de séjour, dont le produit est de 6,8 M€ (6,5 M€ en 2016). La redevance d'exploitation du Centre des congrès s'établit à 1,8 M€.

En investissement, dans le cadre du projet de la Cité internationale de la gastronomie, la Métropole mobilise 15,6 M€, dont 7,8 M€ en 2017 pour une acquisition partielle de bail à construction. En recettes, la participation financière versée par le fonds de dotation regroupant les partenaires de la Cité internationale de la gastronomie représente 3,7 M€. La Ville de Lyon et l'État subventionnent ce projet respectivement pour 0,6 M€ et 0,4 M€ en 2017. Au final 14,2 M€ de recettes sont attendues sur ce projet.

### ***Ville intelligente et politique numérique***

Les dépenses de fonctionnement de cette politique s'élèvent à 7,5 M€, dont 5,5 M€ pour la gestion du patrimoine applicatif et des actions de modernisation de l'administration et des services à la population. 1,7 M€ est dédié à l'innovation numérique (forum des interconnectés, Rezipole).

Les recettes de fonctionnement atteignent 1,8 M€. Elles proviennent essentiellement des redevances d'occupation du domaine public et des loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie).

Les crédits d'investissement représentent 3,6 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes.

1,3 M€ est consacré aux interventions récurrentes pour les projets liés aux usages numériques et données géomatiques.

Le projet de guichet numérique métropolitain mobilise 0,6 M€ pour la création d'une application mobile et d'un portail web territorial, ce qui permettra à l'utilisateur d'accéder à des informations personnalisées, des services en ligne et une plateforme de contribution.

Le projet numérique "Pass urbain" offrira à terme, à l'utilisateur, un accès simplifié à un bouquet de services publics comme privés. Le développement et l'expérimentation d'un support unique, piloté par la collectivité, est lancé pour un total de 4 M€, dont 0,5 M€ en 2017.

Une subvention de 0,2 M€ est dévolue à la délégation de service public relative à l'aménagement numérique à très haut débit sur le territoire métropolitain. À ce jour, le réseau optique a été déployé sur près de 1 000 km. Le raccordement en fibre optique des entreprises et établissements publics à proximité du réseau touche 93 zones d'activités économiques, 414 sites d'entreprises et 1 631 sites publics et parapublics.

0,9 M€ est lié aux outils qui permettent d'analyser le trafic, afin d'améliorer les déplacements métropolitains. En recettes, une subvention d'équipement de 0,5 M€ est versée par la Commission européenne pour les projets mobilités-modes de déplacements alternatifs.

### ***Insertion et emploi***

En matière d'insertion et d'emploi, 245,8 M€ de dépenses de fonctionnement (238,8 M€ en 2016) sont alloués au revenu de solidarité active (RSA) et à la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi. Il s'agit d'organiser et assurer la gestion du dispositif RSA mais aussi de mobiliser le monde économique en vue de développer des opportunités de retour à l'emploi durable pour ces bénéficiaires.

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires s'élève à 226,9 M€, en progression de 2 % par rapport à 2016 (222,4 M€). Cette évolution résulte de la stabilisation du nombre d'allocataires (40 000) et des revalorisations réglementaires de + 0,3 % en avril 2017 au titre des minima sociaux et de + 1,62 % en septembre telles que prévues dans le plan quinquennal 2012-2017 de lutte contre la pauvreté de l'État.

Le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) permet de définir et programmer les actions de la Métropole. 6,3 M€ de crédits alloués aux parcours d'accompagnement (5,9 M€ en 2016) confortent la poursuite du travail de refonte de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Les actions en matière d'insertion par l'activité économique, qui consistent à regrouper, coordonner, rapprocher les acteurs à l'échelle infra-territoriale en s'appuyant sur les commissions locales d'insertion, mobilisent 5,6 M€. Le soutien aux fonds d'aides aux jeunes est reconduit à hauteur de 0,5 M€.

784 contrats aidés (803 en 2016) et 763 aides au poste (695 en 2016) ont été signés par les allocataires du RSA pour un budget de 1,9 M€.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole est gestionnaire des crédits du fonds social européen (FSE) dédié au soutien des politiques de l'emploi, de l'inclusion et de la formation. Cette enveloppe représente 2,9 M€ de dépenses et 0,4 M€ de recettes.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 16 M€ (12,2 M€ en 2016). Le cofinancement de l'État pour le RSA, via le fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI), est de 12,2 M€ (9 M€ en 2016). Suite à une erreur de calcul du Ministère des solidarités et de la santé, un recours gracieux auprès de l'État a permis d'aboutir à un versement complémentaire de 1,2 M€.

Les autres recettes sont liées aux indus pour 2,2 M€ (3 M€ en 2016) et au fonds d'aide aux politiques d'insertion (1 M€), visant à apporter un soutien financier aux collectivités en charge du RSA qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion.

### ***Enseignement supérieur et recherche***

La Métropole continue d'accompagner l'Université de Lyon dans son ambition internationale, son ouverture au monde économique et aux besoins des entreprises et l'excellence de sa recherche.

En dépenses de fonctionnement, 1,1 M€ conforte le soutien à l'université et le budget opérationnel du service "vie étudiante". Les recettes de 1,2 M€, sont composées de la refacturation du service mutualisé "vie étudiante" avec la Ville de Lyon (0,6 M€) et d'un produit de cession foncière à l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans le cadre du schéma de développement universitaire (0,6 M€).

En investissement, les dépenses s'élèvent à 14,5 M€. Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, 3,9 M€ permettent d'honorer les engagements de la Métropole en sa qualité de maître d'ouvrage pour l'opération Neurocampus Université Claude Bernard Lyon 1 à Villeurbanne, avec un concours financier des partenaires à hauteur de 1,3 M€.

La Métropole verse 3,4 M€ au titre des CPER 2007-2013 et 2015-2020. Il s'agit de financer la restructuration du bâtiment K de l'Université Lumière Lyon 2 (0,8 M€), l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet GD3E pour l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon (0,6 M€), la construction immobilière pour la plateforme Provademse (0,6 M€), l'aide à la construction de logements sociaux étudiants (0,6 M€), la réhabilitation d'un bâtiment et l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet Sedaqua (0,2 M€), l'opération de requalification du campus Lyon santé est (0,2 M€), le projet "fabrique de l'innovation" de l'Université de Lyon (0,2 M€) et le projet immobilier de l'École centrale de Lyon à Écully (0,2 M€).

6,1 M€ (0,8 M€ en recettes) sont dédiés aux opérations du projet Lyon cité campus, telles que l'Institut de nanotechnologie, la plateforme d'innovation Axel'One campus, la reconfiguration et réhabilitation des locaux de la Maison des étudiants à Lyon 7° et le bâtiment du laboratoire et de recherche LR8 de l'École normale supérieure de Lyon à Lyon 7°.

Toujours dans le cadre de Lyon cité campus, la Métropole a approuvé la construction du bâtiment destiné à abriter le Centre européen de nutrition pour la santé (CENS) sur le site Jules Courmont Lyon-sud à Pierre Bénite. Cette opération, d'un montant total de 9 M€, est cofinancée à parts égales avec la Région et le Département. La Métropole verse une subvention de 0,8 M€ pour l'année 2017.

### ***Éducation***

La Métropole compte 115 collèges, dont 79 publics et 36 privés pour près de 66 000 collégiens. Les 2 nouveaux collèges ouverts en septembre 2017 accueillent 973 collégiens.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'éducation s'élèvent à 38,2 M€ (30,2 M€ en 2016). Cette progression se justifie par l'optimisation du processus de versement des dotations des collèges afin de faciliter la gestion de trésorerie des établissements. A compter de l'année scolaire 2017-2018, la dotation fait l'objet d'un versement unique. Aussi en 2017, année de transition, 31 M€ ont été versés pour les dotations des collèges publics et privés (22,3 M€ en 2016).

Les autres dépenses se rapportent à l'entretien et au nettoyage des collèges pour 2,5 M€ et à la restauration scolaire pour 1,8 M€.

Les recettes de fonctionnement de 1,1 M€ recouvrent principalement la participation des départements limitrophes, dont les élèves sont scolarisés sur le territoire métropolitain (0,4 M€), et les compensations tarifaires des demi-pensions déléguées (0,4 M€).

En investissement, 42 M€ de dépenses et 5 M€ de recettes sont inscrites sur cette politique.

14,8 M€ sont consacrés aux interventions récurrentes dans les collèges (études, aménagement des bâtiments, achats de mobiliers et équipements scolaires). Ce montant intègre également les participations aux cités mixtes scolaires (0,3 M€) et les subventions aux établissements privés versées en vertu de la loi Falloux pour subventionner des travaux (1 M€).

8,6 M€ financent les opérations de restructurations lourdes et constructions, notamment les chantiers de rénovation en cours de finalisation des collèges Évariste Galois à Meyzieu (0,7 M€), Jean-de-Tournes à Fontaines Saint Martin (0,6 M€) et Emile Malfroy à Grigny (0,3 M€). Les réhabilitations des collèges Dargent à Lyon 3° et Lassagne à Caluire et Cuire en phase chantier nécessitent des financements à hauteur de 4,4 M€ et 2,6 M€.

15,5 M€ sont affectés à la construction de nouveaux collèges. Il s'agit des collèges Alice Guy situé rue Cazeneuve à Lyon 8° (12,1 M€), du collège préfigurateur situé quartier Cusset à Villeurbanne - ouverture septembre 2022 (2,7 M€) et Simone Lagrange à Villeurbanne (0,7 M€).

2,1 M€ sont consacrés au plan "numérique éducatif", avec une subvention de 0,2 € versée par le Rectorat de Lyon.

La dotation d'équipement des collèges versée par l'État représente 4,8 M€ en recettes d'investissement.

### **Culture**

En fonctionnement, les dépenses relatives à la politique culturelle s'élèvent à 34 M€ (35,2 M€ en 2016).

Les dépenses concernent essentiellement les musées, dont 13,4 M€ de subvention pour le musée des Confluences, stable par rapport à 2016 et 0,8 M€ pour le musée gallo-romain (Lugdunum), dont la billetterie, la boutique et les locations d'espaces ont généré 0,2 M€ de recettes.

En matière de création et diffusion, les soutiens aux événements culturels représentent 6,4 M€, dont 3,3 M€ pour l'organisation des Nuits de Fourvière, 2 M€ pour la Biennale d'art contemporain et 1,1 M€ pour le festival Lumière. Les soutiens aux grands équipements culturels s'élèvent à 4,7 M€ et concernent l'Opéra de Lyon, la Maison de la danse, le Théâtre national populaire de Villeurbanne et le Théâtre des Célestins.

Dans le domaine de l'enseignement artistique, 5 M€ sont consacrés aux participations aux syndicats mixtes, dont la Métropole est membre (Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et l'École nationale de musique de Villeurbanne) et aux soutiens à diverses écoles associatives ou municipales.

La contribution obligatoire au service unifié des archives départementales et métropolitaines est stable à 2,2 M€.

La dotation versée au Département du Rhône au titre de la lecture publique représente 0,6 M€. Une participation exceptionnelle de 0,1 M€ a été versée à la bibliothèque municipale de Lyon pour la préparation de la délégation de gestion du service de lecture publique à compter de 2018.

En investissement, 5,9 M€ de dépenses et 3,8 M€ de recettes sont inscrites sur cette politique, dont 3,8 M€ (en dépenses et recettes) pour des annulations et réémissions de mandats.

1,2 M€ est consacré aux interventions dans les musées et sites archéologiques.

0,2 M€ concerne une subvention versée à la Ville de Lyon pour l'acquisition de ressources documentaires dans le cadre de la lecture publique.



## **Sport**

Les dépenses de fonctionnement allouées à la politique sportive atteignent 3,8 M€ (3,2 M€ en 2016). Le cadre réformé en 2016 a permis de revisiter et clarifier les critères de sélection et le niveau de subventionnement aux différentes catégories (sport amateur, au collège, manifestations sportives, clubs professionnels).

En investissement, la Métropole participe à hauteur de 0,4 M€ aux travaux engagés sur les équipements sportifs, notamment pour la rénovation du gymnase de la Duchère à Lyon 9° (0,2 M€) ou celle du boulodrome de Dardilly (0,1 M€).

## **2 - Solidarités et habitat**

### **Enfance**

La politique de l'enfance est une compétence obligatoire partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'État (protection judiciaire). Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance sont les mineurs (dont les mineurs non accompagnés), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant de moins de 3 ans. La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

10 108 bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ont été pris en charge au moins une fois en 2017 contre 9 811 en 2016, soit une hausse de plus de 3 %.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique sont de 129,4 M€ (124,7 M€ en 2016) dont 117 M€ de frais de séjours et d'hébergement (112,2 M€ en 2016).

L'année 2017 a été marquée par une augmentation significative du nombre de jeunes mineurs non accompagnés (MNA) sollicitant une prise en charge et nécessitant, conformément au code de l'action sociale et des familles, une mise à l'abri durant la phase d'évaluation (1 241 demandes en 2017 pour 613 en 2016), impactant à la hausse les dépenses hôtelières et autres frais liés à la prise en charge de ce public (alimentation, transports, vêture, traductions, etc.). Le nombre de prises en charge après évaluation progresse également : 1 065 en 2017 contre 685 en 2016. Les dispositifs spécifiques d'accueil et d'accompagnement des MNA s'élèvent en 2017 à 9,7 M€ (5,4 M€ en 2016).

68,4 M€ sont consacrés à l'accueil des mineurs (+ 1,1 M€ par rapport à 2016) afin d'adapter l'offre de prise en charge pour des besoins spécifiques et financer l'ouverture de 59 places dans les structures du secteur associatif habilité. 13,3 M€ sont alloués aux placements familiaux.

Le financement de la prévention spécialisée conventionnée, dont l'objectif est d'accompagner les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de détresse et d'exclusion représente 6,6 M€ (6,9 M€ en 2016). Les actions éducatives judiciaires mobilisent 7,8 M€. Les actions éducatives administratives sont stables à hauteur 2,9 M€.

Les aides financières aux familles, versées désormais par le biais de lettre-chèques afin d'en optimiser la gestion, représentent 4,3 M€.

Les recettes de la politique de l'enfance s'élèvent à 4,1 M€ (3,2 M€ en 2016). Elles se rapportent aux participations et allocations familiales (2 M€) et à la facturation de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) au Département du Rhône des frais d'hébergement d'enfants domiciliés hors Métropole (1,8 M€). La participation de l'État à l'évaluation des mineurs non accompagnés reste stable à 0,2 M€.

Le budget pour les travaux d'investissement (0,5 M€) concerne principalement le solde des travaux de construction de la nouvelle pouponnière (0,2 M€) et les interventions récurrentes sur le patrimoine de l'IDEF.

### **Protection maternelle et infantile (PMI)**

Cette politique vise à promouvoir la santé des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans, la planification et l'éducation familiale et l'accueil de l'enfant de 0 à 3 ans en établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ou chez des assistantes maternelles.

En fonctionnement, les dépenses sont stables à 4,2 M€. Elles concernent les soutiens aux 17 centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) répartis sur le territoire de la Métropole pour 1,4 M€ et la dotation

aux 9 Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) accueillant les enfants de moins de 6 ans en situation de handicap pour 1 M€. Les CAMPS totalisent 396 places, dont 40 ouvertures en 2017.

La Métropole poursuit son soutien à diverses actions de prévention telles que le dépistage des cancers (0,4 M€ à l'association ADEMAS) et les travaux de recherche en oncologie conduits par le cancéropôle (0,04 M€).

En recettes, les remboursements de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des frais d'actes et consultations de PMI s'élèvent à 1,3 M€ (1,2 M€ en 2016). En 2017, 4 316 femmes ont été vues par les sages-femmes en post et prénatal, 11 721 enfants en post natal précoce et 18 71 enfants de 3-4 ans en bilan de santé.

### **Compensation du handicap**

Les dépenses de fonctionnement atteignent 222,6 M€ (208,6 M€ en 2016), soit une hausse de 6,7 %.

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap s'élèvent à 158 M€ (145,9 M€ en 2016) pour 4 113 places réparties dans 134 établissements. Cette variation de 12,1 M€ intègre 9,5 M€ de dépenses n'ayant pas pu faire l'objet de rattachement fin 2016. Par ailleurs, l'évolution des frais de séjour est liée aux augmentations de prix de journée, à la création de 90 places, mais aussi au remboursement des frais d'hébergement des usagers métropolitains accueillis au sein de services d'hébergement temporaires situés en dehors de la Métropole. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est resté stable à hauteur 3 197 bénéficiaires en 2017 contre 3 206 en 2016.

La prestation de compensation du handicap (PCH) destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie et qui concerne 7 519 bénéficiaires en 2017, atteint 47,6 M€ (46,2 M€ en 2016).

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction, progressivement remplacé par la PCH s'élève à 9,3 M€ pour 1 353 bénéficiaires (9,7 M€ en 2016 pour 1 421 bénéficiaires).

Le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire, est effectué par des prestataires et géré au sein d'un service unifié entre le Département du Rhône et la Métropole. Plus de 1 000 élèves bénéficient quotidiennement de ce service pour un budget de 5,2 M€ en 2017.

La politique conduite en faveur des personnes en situation de handicap est cofinancée par les contributions des bénéficiaires et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Ces recettes de fonctionnement atteignent 35,6 M€ (34 M€ en 2016) et comprennent notamment :

- les contributions des personnes hébergées en établissement pour 21,8 M€ en application du règlement départemental d'aide sociale,
- le concours de la CNSA versé au titre de la PCH pour 10,4 M€,
- les récupérations d'indus résultant des contrôles d'effectivité pour un montant de 1,1 M€

En investissement, le financement du projet d'évolution du système d'information représentent 0,4 M€ en 2017.

### **Politique du vieillissement**

En fonctionnement, 141 M€ sont alloués à cette politique contre 134,3 M€ en 2016.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élève à 102,7 M€ (99 M€ en 2016) : 56,8 M€ au titre de l'APA à domicile (54,6 M€ en 2016), et 45,9 M€ pour l'APA versée aux personnes accueillies en établissements (44,4 M€ en 2016). En 2017, 16 690 personnes ont bénéficié de l'APA à domicile (+ 1,8 % par rapport à 2016) et 10 468 de l'APA en établissement (+ 1,1 %).

L'augmentation de l'APA à domicile de 2,1 M€ (soit + 3,9 % par rapport à 2016) est liée au niveau de dépendance plus élevé et à l'allongement de la durée de vie des bénéficiaires (moyenne d'âge de 84 ans) mais aussi à une meilleure prise en charge de leur perte d'autonomie, notamment dans le cadre des sorties d'hospitalisation.

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées s'élèvent à 34,4 M€ (33,6 M€ en 2016) pour 182 établissements, dont 103 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). La Métropole dispose de 12 855 places, dont 7 787 habilitées à l'aide sociale.

Les soutiens aux conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie s'établissent à 2,8 M€ en dépenses et en recettes.

Les participations perçues au titre de la politique en matière de personnes âgées représentent 48,8 M€ (44,5 M€ en 2016).

Au vu du mécanisme national de répartition entre les départements, la dotation annuelle versée pour le financement de l'APA est de 35,5 M€, soit une augmentation de 5,8 % par rapport à 2016 (33,5 M€).

Les contributions des obligés alimentaires (907 en 2017) et les aides sociales récupérables pour les personnes en établissement sont de 3,3 M€. Les récupérations sur successions s'élèvent à 5,7 M€.

La hausse des recettes sur la dépendance s'explique principalement par l'augmentation du nombre de contrôles d'effectivité mis en place en 2017 grâce à l'intervention d'une équipe mobile dédiée dans le cadre du chantier marge de manœuvre (mise à jour des contrôles pour les dossiers depuis 2015).

L'Agence régionale de santé (ARS) a versé une dotation de 1,3 M€ pour le fonctionnement des 4 MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) présentes sur le territoire de la Métropole.

En investissement, 0,4 M€ est consacré aux interventions récurrentes dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

### **Habitat et Logement**

La Métropole, autorité organisatrice de l'habitat et du logement sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logement, d'accès et de maintien dans le logement ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Afin de permettre l'accès au logement pour tous, la Métropole poursuit ses efforts pour la construction sur son territoire, la rénovation thermique des logements locatifs publics et privés et pour le développement des actions en faveur des personnes en difficulté.

Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique publique représentent 19,6 M€ en dépenses (19,7 M€ en 2016) et 10 M€ en recettes (10,8 M€ en 2016).

Les dépenses consacrées au soutien au logement social sont stables à hauteur de 14,2 M€.

Ces crédits concernent principalement les subventions versées aux Offices publics de l'habitat (OPH) (7,2 M€). Le soutien accordé au fonds de solidarité pour le logement (FSL) s'élève à 4,7 M€ (4,4 M€ en 2016) pour 6 060 bénéficiaires. Ce dispositif accorde des aides financières aux personnes en difficultés pour leur permettre d'accéder à un logement, s'y maintenir ou assumer leurs charges d'énergie ou eau.

Les dépenses relatives au parc privé atteignent 3,4 M€, dont 1,7 M€ pour les dispositifs relatifs à la lutte contre l'habitat indigne qui bénéficient, par ailleurs, de cofinancements (État, Agence nationale de l'habitat, Communes) pour 0,5 M€.

La gestion de 12 immeubles menaçant ruine atteint 0,3 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes (recouvrement auprès des propriétaires).

Les crédits dédiés aux actions en faveur des gens du voyage atteignent 2 M€ en dépenses et 0,3 M€ en recettes pour les 19 aires d'accueil, soit 376 places réparties sur le territoire métropolitain. En investissement, la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Givors mobilise 1 M€.

La principale recette (7 M€) se rapporte aux baux emphytéotiques pour le logement social. Concernant le FSL, les contributions des cofinanceurs (bailleurs et fournisseurs d'énergie) s'élèvent à 1,2 M€.

Les crédits d'investissement s'élèvent à 74,2 M€ en dépenses et 9,2 M€ en recettes.

La production de logements sociaux est confortée par le dispositif des aides à la pierre (38,2 M€ de dépenses et 9 M€ de recettes de l'État) et par les conventions conclues avec l'OPH du Rhône Lyon Métropole habitat (LMH) (7,3 M€ en dépenses). Le budget de l'année 2017 a permis de financer 4 349 logements sur la Métropole.

Pour les contrats de plan 2011-2014 puis 2016-2020 avec les OPH, 3,5 M€ sont consacrés aux acquisitions foncières. Les réserves foncières pour le logement social requièrent 16,2 M€.

Dans le cadre de la réhabilitation énergétique des logements sociaux, des propriétaires occupants ou bailleurs en habitat collectif ou logement individuel ont bénéficié d'aides aux travaux sous forme de subventions à hauteur de 4,4 M€. D'autres subventions ont été accordées pour un montant de 1,2 M€ en faveur des ménages primo-accédants pour le logement neuf sur les communes de Saint Priest, Lyon, Villeurbanne et Rillieux la Pape (plan 3A).

Dans l'objectif de pouvoir rendre effective la réalisation de programmes de logement social, la Métropole a décidé d'engager une procédure d'expropriation au 17 rue de la Métallurgie à Lyon 3° par déclaration d'utilité publique (DUP 1,6 M€). Dans le secteur Moncey/Voltaire/Guillotière à Lyon 7°-Lyon 3°, 0,3 M€ permet de lutter contre l'habitat indigne.

### **3 - Aménagement du territoire**

#### ***Cohésion territoriale***

Le nouveau contrat de ville métropolitain a redéfini les orientations de la politique de la ville pour la période 2015-2020. La Métropole exerce des actions en faveur du renouvellement urbain par la diversification de l'habitat, le désenclavement des quartiers, le développement de commerce et activités et la requalification des espaces publics. Elle conduit des opérations visant à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique sont de 15,8 M€ en dépenses (18,9 M€ en 2016) et 9,5 M€ en recettes (1,3 M€ en 2016) en lien, notamment, avec la création de zones d'aménagement concerté (ZAC).

Ainsi, les participations aux ZAC concédées aux aménageurs représentent 9,1 M€, avec 5,8 M€ pour la ZAC Terraillon à Bron et 3,3 M€ pour celle de Vénissy à Vénissieux.

Les dépenses dédiées au développement des actions de proximité dans les quartiers en difficulté s'élèvent à 2 M€ (1,4 M€ en 2016). Les équipes projet mises en place dans le cadre du "contrat de villes" sont cofinancées à hauteur de 2,3 M€.

Les études liées aux quartiers prioritaires inscrites dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) représentent 0,9 M€.

Les recettes de fonctionnement atteignent 9,5 M€, dont 7,4 M€ de produits de cessions foncières du quartier Terraillon à Bron. Les équipes projets bénéficient de cofinancements par les Communes pour 1,5 M€.

En investissement, les dépenses représentent 43,1 M€ (50,5 M€ en 2016) et les recettes 19,4 M€.

3,8 M€ concernent les rachats de voiries liés à l'aménagement du plateau de la Duchère à Lyon 9°.

À Bron, 3 M€ permettent d'acquérir et d'aménager des terrains dans le quartier Terraillon et 2,1 M€ contribuent à la requalification des espaces publics du secteur Caravelle dans le cadre du PNRU1. Les participations versées par l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes représentent 4 M€ en recettes.

Les remboursements à l'OPH des travaux primaires et de la maîtrise d'ouvrage de la ZAC du Triangle à Saint Priest mobilisent 3,9 M€. Les participations payées par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Commune de Saint Priest dans le cadre du PNRU1 ont été enregistrées à hauteur de 1,3 M€ en recettes.

Le rachat d'espaces publics de la ZAC Vénissy à Vénissieux mobilise 2,8 M€ en 2017.

5 M€ sont alloués aux démolitions, notamment à Lyon 9°, à Villeurbanne, Pierre Bénite, Mions et Villeurbanne.

Les actions récurrentes mobilisent 17 M€ (12,7 M€ en recettes), dont 16 M€ pour les acquisitions foncières pour le compte des Communes et OPH.

Une créance de 3,3 M€ est constatée dans le cadre d'une cession en annuités dans le quartier Terraillon à Bron.

0,9 M€ est inscrit en dépenses et recettes d'investissement pour des annulations et réémissions de mandats.

### **Développement urbain**

Les dotations affectées au développement urbain contribuent au lancement d'actions pour le développement des activités économiques des quartiers et de l'offre de logements. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 36,9 M€ (38,8 M€ en 2016).

Ces dépenses concernent principalement les ZAC concédées aux aménageurs. Celles-ci atteignent 27,7 M€ (30,3 M€ en 2016), dont 8,5 M€ pour la ZAC Part-Dieu à Lyon 3°, 7,2 M€ pour la ZAC des Girondins à Lyon 7°, 7 M€ pour la 2<sup>ème</sup> phase de la ZAC Lyon Confluences à Lyon 2° et 5 M€ pour la ZAC Gratte-ciel nord à Villeurbanne.

L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, en collaboration avec la Métropole, mène des réflexions ou études qui permettent de définir ses politiques publiques à l'échelle métropolitaine. Dans ce cadre, elle perçoit une participation de 4,3 M€.

La déconstruction des bâtiments vétustes du patrimoine privé, afin d'éviter les mises en péril et squats, affiche un réalisé de 1,7 M€, principalement pour un immeuble d'habitation à Ecully (0,6 M€) et les bâtiments désaffectés de l'ancien lycée Chaplin à Décines Charpieu (0,4 M€).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 47,7 M€ (19 M€ en 2016), dont 46,2 M€ au titre des cessions foncières. Deux cessions en annuités font l'objet d'une constatation de créance (en dépenses d'investissement) pour un montant total de 14,8 M€.

En investissement, 52,1 M€ en dépenses et 6,8 M€ en recettes sont affectés à cette politique.

Les acquisitions foncières liées au projet Part-Dieu à Lyon 3° nécessitent 1,2 M€.

7,9 M€ permettent le rachat d'ouvrages sur les rives de Saône dans le cadre de la ZAC Confluences (4,4 M€) et sur la 2<sup>ème</sup> phase de la ZAC Confluences (3,5 M€).

La poursuite d'études urbaines, la démolition ponctuelle et l'acquisition de parcelles requièrent 0,9 M€ pour développer l'activité économique sur le secteur Grandclément gare à Villeurbanne. 0,4 M€ est consacré au rachat de locaux aux fins de réalisation d'équipements publics et de logements mixtes dans le quartier Gratte-ciel nord à Villeurbanne.

0,2 M€ finance les démolitions de bâtiments commerciaux désaffectés acquis, dans le cadre du projet d'aménagement d'un espace public, avenue de la Table de Pierre à Francheville.

Les aménagements liés au projet urbain partenarial (PUP) Gimenez à Vaulx en Velin mobilisent 2,2 M€, avec une participation des constructeurs de 1,3 M€. Le PUP Berliet à Lyon 8° nécessite 0,6 M€ (0,5 M€ en recettes), le PUP 75 Gerland à Lyon 7° consacre 0,9 M€ et l'achèvement du PUP Gervais Bussière à Villeurbanne 0,2 M€ (0,6 M€ de recettes). En recettes, 0,7 M€ concerne les PUP Ginkgo et Duvivier à Lyon 7° et ceux de Patay et Saint Vincent de Paul à Lyon 8°.

La réalisation des travaux d'accessibilité liés à l'arrivée des enseignes commerciales Ikea et Leroy Merlin mi-2019 sur le site du Puisoz à Vénissieux mobilise 0,8 M€. La participation de ces enseignes représente 1,2 M€ en 2017.

Le projet d'aménagement de l'îlot de la Plancha à Limonest permet de réaliser de nouveaux espaces publics pour un montant de 0,4 M€ en 2017.

Dans le cadre du projet Cœur Presqu'île, des travaux de mise en sécurité ont été effectués pour 1,5 M€ sur les places des Terreaux, Louis Pradel et de la République à Lyon 2°.

Situé sur la commune de Saint Genis Laval, en limite des communes d'Oullins et Pierre Bénite, le site du Vallon des Hôpitaux accueille le futur terminus de la ligne B du métro. Des études sont réalisées pour 0,1 M€.

### **Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public**

Cette politique couvre l'ensemble des activités relatives à l'entretien, la gestion et la conception de ces espaces. Les dépenses de fonctionnement atteignent 39 M€ (38,9 M€ en 2016). Les principales actions concernent :

- le nettoyage global pour 32,5 M€, dont 15,5 M€ pour les voies (lavage, balayage), 4,2 M€ pour les marchés alimentaires et forains, 2,7 M€ pour le vidage des corbeilles de propreté, etc.,
- la gestion des 90 000 arbres d'alignement pour 3,2 M€,
- la viabilité hivernale de la voirie métropolitaine pour 3 M€.

Les recettes de fonctionnement atteignent 1,4 M€ (1,1 M€ en 2016). Elles correspondent principalement aux participations des Communes au titre des conventions sur les dispositifs de propreté.

En investissement, les dépenses atteignent 10,1 M€ et les recettes 1,2 M€.

1,4 M€ concerne l'amélioration des espaces publics connexes à la rénovation du Grand Hôtel-Dieu à Lyon 2°.

1,1 M€ finance les travaux destinés à l'équipement des espaces extérieurs du centre bourg d'Albigny sur Saône.

Les démolitions et travaux liés à l'aménagement du parc Blandan à Lyon 7°, dont la livraison est prévue en 2019, mobilisent 0,8 M€.

0,5 M€ est lié à la reconversion de la friche RVI nord à Lyon 3°.

Les travaux de l'avenue des Monts d'Or à La Tour de Salvagny représentent 0,6 M€ et la création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales lié au réaménagement du parking Rancé à Genay 0,3 M€.

Une subvention d'équipement de 0,2 M€ au profit de la Ville de Grigny participe à l'aménagement du quartier du Vallon dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Grigny.

3,2 M€ permettent d'honorer des dépenses récurrentes, en particulier l'extension et le renouvellement des arbres d'alignement (1 M€) ou l'achat de poids lourds et matériels techniques affectés aux missions de nettoyage, propreté et aux centres d'exploitation (1,6 M€).

Les acquisitions de matériels et d'outillages techniques représentent 0,6 M€.

0,8 M€ correspond en dépenses et recettes à une annulation-réémission de mandat.

Une recette d'investissement de 0,2 M€ de la Ville de Lyon contribue au financement des travaux de la place des Tapis à Lyon 4°.

### **Coopération territoriale**

En 2017, la Métropole a versé 72,3 M€ au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). Ce montant est désormais définitivement fixé selon l'arrêté du 16 novembre 2016 paru au journal officiel n° 0274 en date du 25 novembre 2016.

## **4 - Mobilité**

### **Mobilité des biens et des personnes**

Cette politique regroupe les transports urbains, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, les ouvrages d'art et tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ainsi que la gestion des parcs de stationnement. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 206,9 M€.

Les dépenses dédiées aux transports urbains représentent 149,7 M€ (154,3 M€ en 2016). Au vu de l'arrêté préfectoral du 31 août 2017 modifiant les statuts du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la participation statutaire de la Métropole s'élève à 139,8 M€ (144,1 M€ en 2016). Parallèlement, la Métropole accompagne, en investissement, les projets de transport en commun (trolleybus C3 à Lyon-Villeurbanne, ligne de tramway T6 à Bron, Lyon et Vénissieux, arrivée du terminus du métro B) pour un montant de 6,6 M€ tel que détaillé ci-après.

La contribution pour la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Saint Exupéry (Rhônexpress) est reconduite à hauteur de 5 M€. Les dépenses consacrées aux transports scolaires interurbains, compétence transférée à la Région au 1<sup>er</sup> septembre 2017, atteignent 1,2 M€.

32,3 M€ sont consacrés à l'aménagement et à l'entretien de la voie métropolitaine (31,8 M€ en 2016). Les dépenses principales concernent :

- les interventions de proximité effectués par les subdivisions de voirie (14,5 M€),
- la réfection des tranchées, tous concessionnaires confondus (9,2 M€),
- l'entretien des voies rapides telles que le boulevard Laurent Bonnevey à Bron (2 M€),
- les dépenses d'exploitation consécutives au déclassement de l'autoroute A6/A7 (1,3 M€),
- le soutien aux mobilités actives et au marché Vélo'v (1 M€).

L'entretien des ouvrages d'arts et tunnels représente 18,5 M€, dont 12,1 M€ de redevances d'exploitation et de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et 4,1 M€ de dépenses d'exploitation et de maintenance des tunnels.

La signalisation, l'entretien et la maintenance des feux mobilisent 4,1 M€.

Les produits liés à cette politique représentent 69,8 M€, dont 31,7 M€ de recettes de péage du BPNL, en baisse de 1,8 M€ traduisant l'impact des fermetures de l'ouvrage pour les travaux de mise en sécurité. Les autres recettes concernent les refacturations de travaux d'aménagement et de voirie (21,6 M€), dont 9,6 M€ pour la réfection de tranchées. 1,8 M€ est encaissé au titre des diverses redevances pour occupation du domaine public.

Les redevances, loyers et dividendes perçus des parcs de stationnement gérés en délégation de service public s'élèvent à 13,1 M€. Les produits issus de l'exploitation du Centre d'échange de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2° sont de 2,9 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 101,6 M€ et les recettes à 7,5 M€.

La Métropole a financé à hauteur de 0,9 M€ le projet de création d'un parking à proximité de la gare en lieu et place de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers de Couzon au Mont d'Or.

0,7 M€ concourt à la requalification du quai Pierre Dupont à Rochetaillée sur Saône et 0,7 M€ à l'aménagement de la rue Zipfel et du chemin de Notre-Dame à Albigny sur Saône.

2 M€ concernent l'aménagement du chemin des Hermines à Francheville (0,4 M€), la requalification du boulevard de l'Yzeron à Oullins (0,7 M€), la réalisation de la voie nouvelle Louis Vignon à Charly (0,4 M€) et l'extension du parking de la gare à Vernaison (0,5 M€).

1,2 M€ est lié au réaménagement des rues Yves Farge et Danielle Casanova à Givors.

6 M€ concernent des travaux d'entretien du CELP (0,2 M€ de participations) et 5,7 M€ les travaux d'aménagement de la dernière tranche de la rue Garibaldi à Lyon 2° (0,5 M€ de subvention d'équipement versée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse).

La mise en double site propre du trolleybus C3 à Lyon-Villeurbanne sous maîtrise d'ouvrage du SYTRAL mobilise 3,6 M€ en dépenses et 0,6 M€ en recettes.

À Villeurbanne, 2 M€ sont dédiés aux travaux de l'avenue Saint Exupéry (0,9 M€), au réaménagement du cours Émile Zola (0,8 M€) et à l'élargissement de la rue Frédéric Faÿs accompagnant la construction du Médipôle (0,2 M€).

4,8 M€ permettent d'honorer le contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du BPNL.

Dans le cadre du programme des travaux de réalisation de la ligne de tramway T6 sur les communes de Bron, Lyon et Vénissieux, les réalisations 2017 concernant la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole et le SYTRAL s'élèvent à 2,8 M€ en dépenses et 0,7 M€ en recettes.

La Métropole a financé, à hauteur de 0,5 M€, la réalisation d'études préalables de requalification de l'axe A6/A7 pour les communes de Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Ecully, Tassin la Demi Lune, Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, pour des travaux à l'horizon 2020.

À Saint Genis Laval, 0,2 M€ concerne le nouveau projet urbain sur le site du Vallon des hôpitaux en accompagnement de l'arrivée du terminus du métro B en 2023 et 0,2 M€ des travaux sur réseaux séparatifs d'eaux pluviales chemin de Moly.

0,5 M€ permet la requalification du chemin des Flaches à Irigny-Charly et la finalisation du mur de soutènement du chemin du Vallon de la Sablière à Limonest (0,2 M€).

Dans l'est lyonnais, 0,7 M€ concerne les aménagements de voirie de la rue Mélina Mercouri à Meyzieu, 0,6 M€ le prolongement de l'avenue Albert Camus à Bron, 0,2 M€ la rue des Taillis à Corbas et 0,1 M€ le centre-ville (parvis de l'église) à Jonage.

0,8 M€ concerne l'achèvement du tour de ville à Saint Fons et 0,8 M€ la requalification des voiries du centre à Solaize.

À Caluire et Cuire, les aménagements de voirie de la rue Henri Chevalier ont représenté 0,4 M€, la requalification de la rue des Maures à Montanay 0,3 M€.

En 2017, 0,7 M€ est consacré à la réalisation d'études préalables à l'enquête publique de l'Anneau des Sciences.

Le plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020 de la Métropole requiert 1,5 M€.

Plusieurs projets sont en cours d'achèvement ou ont été achevés en 2017 tels que le parc de stationnement Tables Claudiennes à Lyon 1<sup>er</sup> (0,3 M€), l'accès au plateau de Montrond (0,2 M€) à Givors, la voie de desserte du site de la Glunière à Vénissieux.

52,2 M€ sont réalisés en dépenses et 3,8 M€ en recettes pour les grosses réparations et les petits aménagements de voirie, les ouvrages d'art, la régulation du trafic et les modes doux dans le cadre d'opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.

## **5 - Environnement**

### ***Transition énergétique***

Concernant la transition énergétique et dans le cadre du plan climat énergie territorial (PCET), la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Elle est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz.

En fonctionnement, les dépenses liées à l'élaboration du schéma directeur énergie et la gestion des réseaux de chaleur urbains atteignent 0,9 M€. En recettes, les redevances versées par les délégataires des réseaux de chaleur et les concessions d'électricité et de gaz représentent 0,5 M€.

### ***Cycle de l'eau***

La Métropole est garante de la gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Elle doit mobiliser des moyens pour lutter contre le risque d'inondations.

Les dépenses de fonctionnement liées au cycle de l'eau s'élèvent à 23,5 M€, dont 22,8 M€ de participation du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales. Les autres dépenses sont dédiées à l'entretien des 230 bassins (0,4 M€) et des ruisseaux et réseaux d'eaux pluviales (0,3 M€). Les campagnes de mesure de qualité de l'eau bénéficient d'un soutien de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour 0,1 M€.

Sur les 6,7 M€ de dépenses d'investissement, 2,1 M€ concernent les ouvrages pour la récupération des eaux de pluie dans les réseaux séparatifs, liés aux aménagements de voiries (0,1 M€ en recettes).

Des frais d'études sont enregistrés pour 0,3 M€ pour de futures réalisations comme la création d'un réseau séparatif avec la collecte des eaux pluviales sur les communes de Charly et Vernaison, le dispositif de lutte contre l'érosion due au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de Givors et le bassin de Grange Blanche de Corbas.

0,2 M€ est affecté à la mise en place d'un réseau séparatif d'eaux pluviales sur le chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or et la création d'un bassin de décantation des eaux pluviales à Meyzieu.

La subvention d'investissement du budget principal au budget annexe de l'assainissement, pour les travaux de même nature exécutés sur le réseau unitaire s'établit à 4,1 M€.



### **Cycle des déchets**

La politique publique "gestion des déchets" regroupe l'ensemble des actions menées pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets, ainsi que la prévention identifiées dans le plan d'actions stratégiques 2007-2017.

En fonctionnement, les dépenses atteignent 75,6 M€ (71,5 M€ en 2016) et les recettes 35,3 M€ (38,5 M€ en 2016). Les principaux postes concernent :

- la collecte pour 27,6 M€. La variation des dépenses par rapport à 2016 (22,5 M€) est liée à la mise en place des nouveaux marchés de collecte 2017-2024, avec l'intégration des Villes de Bron, Vaulx en Velin et Tassin la Demi Lune dans les périmètres confiés aux entreprises,
- l'exploitation des usines d'incinération et le traitement des ordures ménagères qui représente 24,3 M€ (17,1 M€ en recettes),
- l'exploitation des déchèteries qui s'élève à 13,9 M€ en dépenses et 4,6 M€ en recettes,
- le tri des déchets : 9,1 M€ en dépenses et 12,5 M€ en recettes.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7,1 M€, dont la majorité (6,9 M€) assure l'exécution des opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (aménagement des déchèteries, entretien de l'usine et l'achat de matériel et poids-lourds destinés à la collecte).

### **Qualité de vie - santé et environnement - risques**

Dans le cadre de la politique liée à la qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques.

En fonctionnement, le budget s'élève à 115,8 M€, dont 113,1 M€ de contribution au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). 0,9 M€ finance l'entretien, le contrôle et la réparation des poteaux d'incendie.

Les soutiens aux actions d'éducation au développement durable sont reconduits à hauteur de 0,6 M€.

Les dépenses liées à la mission sûreté publique et gestion de crise qui regroupe les actions d'évacuation des terrains et immeubles occupés de façon illicite restent stables (0,5 M€).

En investissement, la participation de la Métropole, versée au Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et de Charbonnières (SAGYRC), pour les aménagements hydrauliques du bassin versant de l'Yzeron et de ses affluents s'élève à 0,8 M€.

Les mesures foncières prescrites par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Saint Genis Laval requièrent 0,9 M€. 0,4 M€ est consacré aux travaux prescrits par les PPRT approuvés sur l'habitat existant pour la protection des logements privés.

0,1 M€ permet la réalisation d'études liées à l'aménagement hydraulique du bassin versant du Ruisseau du Ravin à Sathonay Camp.

Les interventions récurrentes sur le réseau hydraulique (contrôle, extension et gros entretien du parc des bornes incendie) sont réalisées à hauteur de 1,7 M€.

### **Espaces naturels, agricoles et fluviaux**

La politique des espaces naturels, agricoles et fluviaux vise la préservation des espaces non bâtis dans le cadre d'un développement urbain vertueux, en s'appuyant sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels.

En 2017, les dépenses de fonctionnement atteignent 7,9 M€ (8,2 M€ en 2016). La participation versée au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage, propriétaire du Grand Parc

(SYMALIM), est stable à 2,5 M€ tout comme celle versée au Syndicat mixte du Rhône, des îles et des îlons (SMIRIL) reconduite à 0,4 M€. La subvention allouée à la Maison rhodanienne de l'environnement est de 0,4 M€.

L'entretien des parcs (Parilly, Lacroix Laval et parc technologique de Saint Priest) représente 0,9 M€.

Le soutien à diverses actions de protection des espaces naturels et agricoles mobilise 1,5 M€.

Les recettes de cette politique atteignent 0,9 M€ (0,6 M€ en 2016), dont 0,8 M€ de redevances perçues au titre de l'occupation du domaine public portuaire et fluvial.

En investissement, les interventions récurrentes pour les haltes fluviales, les aides à l'agriculture, les jardins collectifs et la protection des espaces naturels sensibles et les sentiers représentent 0,9 M€.

La participation statutaire de la Métropole au SYMALIM s'élève à 1 M€.

En recettes, EDF a versé 0,2 M€ pour les aménagements sur les bâtiments et équipements situés dans le périmètre de la concession hydroélectrique du site de Cusset.

## 6 - Ressources

### *Fonctionnement de l'institution*

Les dépenses dédiées au fonctionnement de l'institution s'élèvent à 453 M€, en hausse de 10,9 M€, soit + 2,5 % par rapport à 2016 (442,1 M€).

Les crédits alloués aux ressources humaines représentent 394,9 M€, dont 391,2 M€ pour la masse salariale (7 418,31 postes en équivalent temps plein au 31 décembre 2017), en hausse de 7,2 M€ (384 M€ en 2016), soit une progression contenue à 1,9 %. Cette évolution résulte de différents facteurs, dont les effets se compensent en partie :

- les évolutions réglementaires nationales pour 4,7 M€, telles que la dernière revalorisation de la valeur du point d'indice (+ 0,6 % en février 2017), la poursuite de la mise en place du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), mais aussi les augmentations de cotisations patronales de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) et l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (IRCANTEC),

- les évolutions de la population avec, d'une part, le glissement vieillesse technicité (GVT) pour 4,2 M€, et d'autre part, les évolutions d'effectifs avec l'effet "volume" (- 1,7 M€) et l'effet "noria" qui désigne les différences de rémunérations entre les agents entrants et sortants (- 0,8 M€),

- les autres évolutions, avec la mise en place du régime indemnitaire de fonction (RIF) pour valoriser certaines fonctions à responsabilité et apporter un complément de rémunération sur les fonctions comportant des sujétions, expositions et expertises particulières, du régime indemnitaire de grade des ingénieurs et l'augmentation de la participation employeur sur la prévoyance pour faire face aux augmentations des tarifs de mutuelle.

Par ailleurs, la Métropole poursuit sa politique ambitieuse en matière d'insertion par les recrutements d'agents en contrats aidés avec un effectif moyen de 150 agents en 2017 (142 en 2016), ce qui implique une augmentation de 0,4 M€ (2,7 M€ en 2017).

La participation aux associations du personnel atteint 4,2 M€.

Les crédits consacrés aux indemnités d'élus et aux frais de fonctionnement des groupes sont respectivement de 4,8 M€ et 0,7 M€.

Au-delà des dépenses de personnel, les autres charges de fonctionnement de l'institution se rapportent principalement aux locations, à l'entretien et au nettoyage des bâtiments accueillant les services de la Métropole (10,1 M€), aux assurances (2,8 M€), aux moyens informatiques (2,9 M€) et à la gestion du patrimoine privé (9,6 M€).

Les recettes de cette politique s'élèvent à 23,7 M€, dont 9,7 M€ de revenus issus du patrimoine privé, 4,3 M€ de refacturations de personnels mis à disposition d'autres organismes, ainsi que 0,9 M€ d'aide de l'État aux contrats aidés.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 16,8 M€.

12 M€ financent les opérations récurrentes d'acquisition de matériels et logiciels informatiques et de télécommunications (5,9 M€), le gros entretien sur le patrimoine (3,8 M€), le renouvellement du parc (1,7 M€), l'acquisition de matériels techniques (0,5 M€), etc.

Les travaux de construction d'un atelier véhicules légers sur le site de Krüger à Villeurbanne représentent 2,7 M€. D'autres travaux (1,4 M€) concernent la mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public (ERP), l'installation des services de la Métropole, des travaux de dépose de couvertures amiantées et la construction d'un nouveau bâtiment pour l'installation de bureaux, de locaux communs et de zones de laboratoire à Vénissieux.

Le changement du système d'information dédié à la gestion des ressources humaines, l'acquisition d'un outil de pilotage des projets et les outils liés à la dématérialisation de la chaîne comptable mobilisent 0,5 M€.

0,2 M€ finance la création d'espaces d'accueil et d'accompagnement communs entre les Maisons de la Métropole et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Lyon.

### **Gestion financière**

Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion financière s'élèvent à 373,2 M€ (490,8 M€ en 2016).

Les reversements de fiscalité aux Communes représentent, comme en 2016, 234,1 M€, dont 213,7 M€ pour les attributions de compensation et 20,4 M€ pour la dotation de solidarité communautaire.

9,4 M€ sont reversés à la Ville de Lyon au titre de la taxe communale de consommation finale d'électricité perçue par la Métropole sur le territoire de la commune.

Les contributions de la Métropole aux fonds de péréquation nationaux s'élèvent à 58,8 M€ (51,4 M€ en 2016). Elles concernent les prélèvements au titre :

- du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO) pour 27,4 M€ (24,8 M€ en 2016),
- du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 20,6 M€ (16,6 M€ en 2016),
- du fonds de solidarité en faveur des départements (FSD) pour 5,5 M€ (5 M€ en 2016),
- du fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (FPCVAE) pour 5,3 M€ (5 M€ en 2016).

Les charges financières représentent 57,3 M€ (179,1 M€ en 2016). Le taux moyen de la dette diminue grâce aux opérations de gestion active de la dette pour atteindre 1,44 % au 31 décembre 2017 (1,87 % au 31 décembre 2016). La durée résiduelle moyenne est de 10 ans et 9 mois.

Enfin, les subventions d'équilibre aux budgets annexes s'élèvent à 9,2 M€.

Les recettes de fonctionnement liées à la gestion financière sont de 2 356,5 M€ (2 341,8 M€ en 2016).

Les produits perçus au titre de la fiscalité directe sont les suivants :

- 254,1 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (250,2 M€ en 2016),
- 234,7 M€ pour la cotisation foncière des entreprises (225 M€ en 2016),
- 151,1 M€ pour la taxe d'habitation (149 M€ en 2016),
- 131,1 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (129 M€ en 2016).

Le montant du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) s'établit à 279,4 M€ (389,3 M€ en 2016). Cette baisse s'explique par le transfert de 25 points de CVAE des Départements aux Régions, qui touche également la Métropole. La Région Auvergne-Rhône-Alpes verse en contrepartie une attribution de compensation régionale (ATCR) de 118,6 M€ au titre de la compétence "transports interurbains".

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), imposition spécifique due par certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie et des télécommunications, s'établit à 7,9 M€ (7,2 M€ en 2016).

Le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est de 19,3 M€ (15,6 M€ en 2016). Cette hausse de 24 % est liée à une nouvelle disposition de la loi de finance initiale pour 2017, qui institue un versement obligatoire d'acompte de la taxe pour certains établissements. Le produit de TASCOM est ainsi gonflé ponctuellement en 2017 et reculera en 2018.

Les recettes fiscales reversées par l'État au titre de compensations de charges transférées s'élèvent à 114 M€ pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et à 61,9 M€ pour la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA).

Le produit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) reste stable à 107,6 M€.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est de 299,4 M€ (272,4 M€ en 2016), auquel il convient d'ajouter le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation de 8,9 M€.

La Métropole est également bénéficiaire du fonds de compensation péréqué au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (15,1 M€).

Le montant perçu pour la taxe d'aménagement (part départementale) est de 15,5 M€.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est de 8,8 M€ pour la part communale et de 13,5 M€ au titre de la part départementale.

Les attributions de compensation reversées par les Communes sont de 10,7 M€.

Les concours financiers de l'État représentent 477,9 M€ en 2017 en baisse de 46,9 M€ par rapport à 2016 (524,8 M€).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente 399,7 M€ (442,8 M€ en 2016).

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'élève à 58,9 M€ (65,1 M€ en 2016).

Les allocations compensatrices de fiscalité locale visant à compenser des exonérations accordées au niveau national sont réalisées à 12,2 M€ (16,3 M€ en 2016).

Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçu au titre des dépenses éligibles d'entretien des bâtiments publics et de la voirie représente 6 M€.

Les autres recettes de fonctionnement se rapportent à la gestion de la dette avec l'aide du fonds de soutien (FDS) liée au refinancement de la dette toxique pour 14,1 M€.

En investissement, la gestion de la dette représente 288,3 M€ en dépenses et 286,7 M€ en recettes.

Les remboursements en capital de la dette à long terme, y compris les mouvements de la dette mutualisée avec le Département, les remboursements anticipés sans refinancement et l'amortissement par anticipation de l'emprunt obligataire *in fine*, s'élèvent à 190,6 M€ (165,9 M€ en 2016).

Les remboursements anticipés avec refinancement atteignent 96,2 M€.

L'apport en capital de la Métropole à l'Agence France locale pour 2017 est de 1,5 M€.

190,5 M€ d'emprunts nouveaux ont été mobilisés pour financer les équipements. L'encours de la dette au 31 décembre 2017 s'établit à 1 971 M€ (1 837 M€ au 31 décembre 2016).

Les autres recettes d'investissement concernent l'excédent de fonctionnement capitalisé (207,3 M€), le FCTVA (30,9 M€), les amendes de police (22,7 M€) et la taxe d'aménagement (18,1 M€) dont une fraction est reversée aux Communes (3,2 M€).

## **2° - Le budget annexe de l'assainissement**

Ce service public à caractère industriel et commercial a pour objet la préservation de la qualité de l'environnement par une collecte des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique.

La Métropole exploite un réseau d'assainissement qui s'étend sur 3 302 km d'égouts, dont 1 838 km de réseau unitaire et 1 464 km de réseau séparatif. Il comprend 12 stations de traitement des eaux usées, qui traitent près d'un million de mètres cubes d'eau quotidiennement, 7 stations exploitées en régie et 5 en marché d'exploitation, 73 stations de relevage et 438 déversoirs d'orage.

Le service de l'assainissement est assuré en régie directe. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. Les crédits sont inscrits pour leur valeur hors taxe et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

#### a) - Les résultats

Le compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement est arrêté à la somme de 178,7 M€ en recettes et 179,1 M€ en dépenses.

Les recettes réelles d'exploitation atteignent 122,4 M€ et les dépenses réelles 71,6 M€.

L'autofinancement brut s'élève à 50,8 M€. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 43,5 M€, l'épargne nette s'élève à 7,3 M€.

Les crédits de paiement pour financer la réalisation de la PPI atteignent 23,1 M€ en dépenses réelles et 2,2 M€ en recettes réelles.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement, le résultat de clôture affiche un solde positif de 5,4 M€.

Avec des reports de crédits en dépenses d'un montant de 0,2 M€, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2017 de 5,2 M€ fera l'objet d'une affectation au budget supplémentaire.

#### Compte administratif 2017 - budget annexe de l'assainissement - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 3

Libellé	Investissement 2017 (en €)	Fonctionnement 2017 (en €)	Total 2017
recettes totales			
montant voté au budget primitif	77 232 171,00	111 446 170,00	188 678 341,00
montant voté*	94 043 489,21	132 814 864,98	226 858 354,19
<b>total réalisé</b>	<b>49 655 406,03</b>	<b>129 091 188,54</b>	<b>178 746 594,57</b>
taux de réalisation sur montant voté	52,80%	97,20%	78,79%
taux de réalisation sur BP	64,29%	115,83%	94,74%
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	77 232 171,00	111 446 170,00	188 678 341,00
total des prévisions à la clôture	94 043 489,21	132 814 864,98	226 858 354,19
<b>total réalisé</b>	<b>73 511 720,59</b>	<b>105 599 623,50</b>	<b>179 111 344,09</b>
taux de réalisation sur montant voté	78,17%	79,51%	78,95%
taux de réalisation sur BP	95,18%	94,75%	94,93%
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>- 23 856 314,56</b>	<b>23 491 565,04</b>	<b>- 364 749,52</b>
résultat antérieur reporté	-9 103 757,21	23 939 152,19	14 835 394,98
affectation du résultat à l'investissement		- 9 103 757,21	- 9 103 757,21
<b>résultat de clôture</b>	<b>- 32 960 071,77</b>	<b>38 326 960,02</b>	<b>5 366 888,25</b>
restes à réaliser dépenses	0,00	166 045,75	166 045,75
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 32 960 071,77	38 160 914,27	5 200 842,50

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (9 103 757,21 €)

#### b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2017 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

**Compte administratif 2017 - budget annexe de l'assainissement - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 4**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Économie, éducation, culture, sport</b>	<b>0,1</b>		<b>0,1</b>			
ville intelligente et politique numérique	0,1		0,1			
<b>Aménagement du territoire</b>		<b>0,1</b>	<b>0,1</b>			
cohésion territoriale (dont politique de la ville)		0,1	0,1			
<b>Mobilité</b>		<b>2,0</b>	<b>2,0</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
mobilité des biens et des personnes		2,0	2,0		0,0	0,0
<b>Environnement</b>	<b>33,8</b>	<b>20,3</b>	<b>54,1</b>	<b>121,6</b>	<b>6,2</b>	<b>127,8</b>
transition énergétique	0,1	0,0	0,2			
cycle de l'eau	33,7	20,3	54,0	121,6	6,2	127,8
<b>Ressources</b>	<b>37,6</b>	<b>44,1</b>	<b>81,8</b>	<b>0,8</b>	<b>9,2</b>	<b>10,0</b>
fonctionnement de l'institution	32,5	0,6	33,2	0,8	0,1	0,9
dépenses avec TVA non déductible	0,1		0,1			
gestion financière*	5,0	43,5	48,5	0,0	9,1	9,1
<b>Totaux</b>	<b>71,6</b>	<b>66,6</b>	<b>138,2</b>	<b>122,4</b>	<b>15,4</b>	<b>137,8</b>

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (9,1 M€)

### 1 - Économie, éducation, culture, sport

#### *Ville intelligente et politique numérique*

0,1 M€ est consacré à la maintenance des équipements informatiques et applicatifs métiers.

### 2 - Aménagement du territoire

#### *Cohésion territoriale (dont politique de la ville)*

En investissement, les travaux concernent l'amélioration des réseaux, notamment dans le cadre de l'aménagement de terrains pour le projet Arsenal à Saint Fons (0,1 M€).

### 3 - Mobilité

#### *Mobilité des biens et des personnes*

1,9 M€ finance les travaux d'accompagnement des aménagements de voiries, notamment pour le T6 (1,1 M€) et la ligne C3 (0,6 M€).

### 4 - Environnement

#### *Transition énergétique*

Les dépenses relatives aux fluides restent stables à 0,1 M€.

### **Cycle de l'eau**

Les dépenses d'exploitation de la politique publique du cycle de l'eau s'élèvent à 33,7 M€ (32 M€ en 2016).

Les charges d'exploitation des stations d'épuration représentent 17,6 M€ (17,4 M€ en 2016). Les dépenses liées aux stations de relèvement sont en diminution de 6,5 %, soit 7,9 M€ contre 8,5 M€ en 2016 en raison de la baisse des prestations de contrôles réglementaires et d'une moindre consommation de petits matériels.

Les charges d'exploitation et de maintenance des réseaux atteignent 3,9 M€.

Les frais de gestion s'élèvent à 2,5 M€, dont 1,9 M€ de reversement de la taxe Voie navigable de France (VNF).

Le soutien aux projets de coopération internationale en matière d'assainissement est reconduit à hauteur de 0,2 M€.

Les recettes d'exploitation s'établissent à 121,6 M€, soit 10,8 % de plus qu'en 2016 (109,7 M€). Le produit de la redevance d'assainissement, principale recette de ce budget, est de 72,5 M€ (68,7 M€ en 2016). Cette augmentation est liée à une meilleure visibilité des reversements au titre du contrat de délégation de service public (DSP) avec Eau du Grand Lyon.

Les recettes liées à l'activité des stations d'épuration atteignent 7,3 M€, celles des stations de relèvement 9,4 M€.

Les recettes issues de l'exploitation et la maintenance s'élèvent à 9,3 M€, (5,9 M€ en 2016), dont 6,4 M€ de participation financière à l'assainissement collectif (4,3 M€ en 2016).

Enfin, la participation du budget principal au titre de la gestion des eaux pluviales est de 22,9 M€.

Les crédits d'investissement représentent 20,3 M€ en dépenses et 6,2 M€ en recettes.

6 M€ de dépenses sont alloués à la restructuration des réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le quartier de la Part-Dieu et quai de la Pêcherie à Lyon, pour le collecteur de l'Yzeron (0,8 M€ en recettes), pour la station d'épuration et le renforcement du réseau d'assainissement sur la route nationale à Jonage, etc.

Les opérations de grosse maintenance et de renouvellement d'équipements sont stables à 14,2 M€. Elles sont destinées aux réseaux (6,1 M€), aux branchements pour le compte de tiers (3,5 M€ en dépenses et 0,6 M€ en recettes) aux stations d'épuration (3,3 M€), aux travaux en accompagnement d'opérations de voirie (0,7 M€) et aux matériels techniques d'assainissement (0,6 M€).

En recettes, les travaux pour collecter les eaux pluviales dans les réseaux unitaires font l'objet d'une participation du budget principal de 4,1 M€.

## **5 - Ressources**

### **Fonctionnement de l'institution**

Les charges d'exploitation s'élèvent à 32,5 M€ (31,9 M€ en 2016), dont 28,9 M€ de charges de personnel (28 M€ en 2016). Cette augmentation s'explique, notamment, par l'impact des mesures réglementaires. Au 31 décembre 2017, on comptabilisait 581,96 postes en équivalent temps plein.

Les autres postes de dépenses concernent principalement la location de l'immeuble Le Triangle, qui abrite la direction de l'eau (1,3 M€) et les primes d'assurances (1 M€) en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2016 suite à la renégociation des contrats.

Les dépenses d'investissement (0,6 M€) concourent à l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques (0,3 M€), à l'achat de matériels techniques et de véhicules légers (0,2 M€), à l'aménagement de bâtiments (0,1 M€).

### Gestion financière

En matière de gestion financière, les dépenses d'exploitation liées à la gestion de la dette restent stables à 5 M€. En investissement, les remboursements du capital de la dette atteignent 43,5 M€ (18,6 M€ en 2016), dont 26,5 M€ de remboursements anticipés. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2016 à la section d'investissement représente 9,1 M€ de recettes.

En l'absence d'emprunts nouveaux, l'encours de la dette s'établit à 165,9 M€ au 31 décembre 2017 contre 209 M€ à fin 2016. La durée résiduelle moyenne est de 10 ans et 11 mois.

### 3° - Le budget annexe des eaux

Le service de production et de vente d'eau potable est affermé. Il représente un patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs et 4 055 km de conduite d'eau potable pour une production annuelle de 87,8 millions de m<sup>3</sup> d'eau. Un nouveau contrat de délégation de service public a été mis en œuvre à compter du 3 février 2015. Ce budget comptabilise essentiellement, en section d'exploitation, les flux financiers entre la Métropole et le délégataire et, en investissement, les travaux consacrés à la sécurité de la ressource en eau, à la réhabilitation et à l'extension du réseau.

#### a) - Les résultats

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont inscrits pour leur valeur hors taxes et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

Le compte administratif 2017 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 42,6 M€ en recettes et 38,2 M€ en dépenses.

Les recettes réelles d'exploitation atteignent 25,7 M€ et les dépenses réelles 8 M€.

L'autofinancement brut s'élève à 17,6 M€. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 5,1 M€, l'épargne nette s'élève à 12,5 M€.

Les crédits de paiement pour financer la réalisation de la PPI atteignent 12 M€ en dépenses réelles et 0,1 M€ en recettes réelles.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement, le résultat de clôture affiche un solde positif de 12,2 M€.

Avec des reports de crédits en dépenses de 0,5 M€, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2017 de 11,7 M€ fera l'objet d'une affectation au budget supplémentaire.

### Compte administratif 2017 - budget annexe des eaux - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 5

Libellé	Investissement 2017 (en €)	Fonctionnement 2017 (en €)	Total 2017
recettes totales			
montant voté au budget primitif	26 911 040,00	23 937 100,00	50 848 140,00
montant voté*	34 362 611,50	38 820 895,54	73 183 507,04
<b>total réalisé</b>	<b>15 276 253,12</b>	<b>27 329 022,51</b>	<b>42 605 275,63</b>
taux de réalisation sur montant voté	44,46%	70,40%	58,22%
taux de réalisation sur BP	56,77%	114,17%	83,79%
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	26 911 040,00	23 937 100,00	50 848 140,00
total des prévisions à la clôture	34 362 611,50	38 820 895,54	73 183 507,04
<b>total réalisé</b>	<b>18 758 381,64</b>	<b>19 486 833,09</b>	<b>38 245 214,73</b>



Libellé	Investissement 2017 (en €)	Fonctionnement 2017 (en €)	Total 2017
taux de réalisation sur montant voté	54,59%	50,20%	52,26%
taux de réalisation sur BP	69,71%	81,41%	75,21%
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>-3 482 128,52</b>	<b>7 842 189,42</b>	<b>4 360 060,90</b>
résultat antérieur reporté	-3 719 311,50	15 276 679,04	11 557 367,54
affectation du résultat à l'investissement		-3 719 311,50	-3 719 311,50
<b>résultat de clôture</b>	<b>-7 201 440,02</b>	<b>19 399 556,96</b>	<b>12 198 116,94</b>
restes à réaliser dépenses	0,00	510 248,02	510 248,02
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	-7 201 440,02	18 889 308,94	11 687 868,92

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (3 719 311,50 €)

### **b) - Les politiques publiques**

Les crédits de paiements pour 2017 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

#### **Compte administratif 2017 - budget annexe des eaux - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 6**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Mobilité</b>		<b>2,5</b>	<b>2,5</b>			
mobilité des biens et des personnes		2,5	2,5			
<b>Environnement</b>	<b>3,6</b>	<b>9,4</b>	<b>13,0</b>	<b>25,1</b>	<b>0,1</b>	<b>25,2</b>
cycle de l'eau	3,6	9,4	13,0	25,1	0,1	25,2
<b>Ressources</b>	<b>4,4</b>	<b>5,1</b>	<b>9,5</b>	<b>0,5</b>	<b>3,7</b>	<b>4,3</b>
fonctionnement de l'institution	3,2	0,1	3,3	0,5		0,5
gestion financière*	1,2	5,1	6,2	0,0	3,7	3,7
<b>Totaux</b>	<b>8,0</b>	<b>17,1</b>	<b>25,1</b>	<b>25,7</b>	<b>3,8</b>	<b>29,5</b>

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (3,7 M€)

#### **1 - Mobilité**

En matière de mobilité, les interventions effectuées pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable représentent 2,5 M€, dont 1,3 M€ en lien avec la ligne de tramway T6, 0,1 M€ pour la restructuration des réseaux à Saint Fons, 0,3 M€ pour la requalification des rues Farge et Casanova à Givors, 0,2 M€ sur le site de la ligne C3 à Villeurbanne, 0,3 M€ pour la construction de canalisations d'eau potable pour le futur parking quai Saint Antoine à Lyon 2°.

#### **2 - Environnement**

##### **Cycle de l'eau**

Cette politique publique comprend naturellement la majorité des crédits du budget annexe des eaux, notamment en recettes d'exploitation pour 25,1 M€ (25,8 M€ en 2016). Le produit des ventes d'eau atteint 23,6 M€ (24,6 M€ en 2016, dont 1,1 M€ de recettes liées aux anciens contrats de DSP). Les subventions reçues de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre du Fonds eau s'élèvent à 0,6 M€.

Les dépenses d'exploitation représentent 3,6 M€ (3,3 M€ en 2016). Elles correspondent principalement aux subventions versées dans le cadre des actions de coopération décentralisée (1,3 M€), à la gestion et l'achat d'eau des communes de Lissieu, Quincieux et La Tour de Salvagny (0,9 M€) et à la participation au Syndicat mixte Rhône-sud pour les communes de Givors et Grigny (0,5 M€).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 9,4 M€. Elles permettent l'entretien d'un patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs et plus de 4 000 km de conduites d'eau potable.

2,4 M€ sont affectés à la restructuration des réseaux humides situés à Lyon Part-Dieu et à l'enlèvement des atterrissements à Rillieux la Pape.

Les opérations de grosse maintenance et de renouvellement d'équipements restent stables à 7 M€.

#### **4 - Ressources**

##### ***Fonctionnement de l'institution***

Les charges d'exploitation s'élèvent à 3,2 M€ (2,9 M€ en 2016), dont 2,3 M€ de charges de personnel (2,1 M€ en 2016). Cette augmentation s'explique par l'impact des mesures réglementaires et l'évolution des effectifs nécessaires à la conduite des projets d'assainissement. Au 31 décembre 2017, on comptabilisait 38,42 postes en équivalent temps plein.

Les autres dépenses d'exploitation (hors dépenses de personnel) concernent principalement la gestion des locaux, notamment les taxes foncières (0,4 M€) et la quote-part du loyer annuel des locaux occupés par la direction de l'eau (0,4 M€).

##### ***Gestion financière***

En dépenses d'exploitation, la gestion de la dette, intérêts et frais financiers, s'est élevée à 1,2 M€. L'amortissement du capital de la dette atteint 5 M€, dont 0,6 M€ finance le remboursement *in fine* d'un emprunt obligataire. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2016 à la section d'investissement représente 3,7 M€ de recettes.

En l'absence d'emprunt nouveau, l'encours de la dette s'élève à 38,8 M€ au 31 décembre 2017. La durée résiduelle moyenne est de 5 ans et 10 mois.

#### **4° - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD)**

L'activité de ce budget est assujettie à la TVA. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

##### ***a) - Les résultats***

Le compte administratif 2017 du BAOURD est arrêté à la somme de 39,9 M€ en recettes et 30,7 M€ en dépenses.

Il affiche des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement à 13,9 M€.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement, le résultat de clôture est nul.

**Compte administratif 2017 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 7**

Libellé	Investissement 2017 (en €)	Fonctionnement 2017 (en €)	Total 2017
<b>recettes totales</b>			
montant voté au budget primitif	18 076 894,00	36 153 788,00	54 230 682,00
montant voté*	24 125 438,86	29 943 106,66	54 068 545,52
<b>total réalisé</b>	<b>15 596 819,23</b>	<b>24 275 993,88</b>	<b>39 872 813,11</b>
taux de réalisation sur montant voté	64,65%	81,07%	73,74%
taux de réalisation sur BP	86,28%	67,15%	73,52%
<b>dépenses totales</b>			
montant voté au budget primitif	18 076 894,00	36 153 788,00	54 230 682,00
total des prévisions à la clôture	24 125 438,86	29 943 106,66	54 068 545,52
<b>total réalisé</b>	<b>10 377 468,28</b>	<b>20 341 459,30</b>	<b>30 718 927,58</b>
taux de réalisation sur montant voté	43,01%	67,93%	56,81%
taux de réalisation sur BP	57,41%	56,26%	56,64%
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>5 219 350,95</b>	<b>3 934 534,58</b>	<b>9 153 885,53</b>
résultat antérieur reporté	- 9 153 885,53	9 153 885,53	0,00
affectation du résultat à l'investissement		- 9 153 885,53	- 9 153 885,53
<b>résultat de clôture</b>	<b>- 3 934 534,58</b>	<b>3 934 534,58</b>	<b>0,00</b>
restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 3 934 534,58	3 934 534,58	0,00

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (9 153 885,53 €)

**b) - Les politiques publiques**

Les crédits de paiement exécutés en 2017 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

**Compte administratif 2017 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 8**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>13,9</b>		<b>13,9</b>	<b>7,0</b>		<b>7,0</b>
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	6,4		6,4	4,7		4,7
développement urbain	7,5		7,5	2,3		2,3
<b>Ressources</b>				<b>6,9</b>	<b>9,2</b>	<b>16,1</b>
fonctionnement de l'institution				0,0		0,0
gestion financière*				6,9	9,2	16,1
<b>Totaux</b>	<b>13,9</b>		<b>13,9</b>	<b>13,9</b>	<b>9,2</b>	<b>23,1</b>

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (9,2 M€)

## **1 - Aménagement urbain**

### ***Cohésion territoriale***

En matière de cohésion territoriale, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6,4 M€ (4,1 M€ en 2016), dont 2,2 M€ pour la participation à la réalisation d'un groupe scolaire dans la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin.

1,6 M€ finance les travaux d'aménagement du grand projet de ville (GPV) la Grappinière à Vaulx en Velin et 1,2 M€ le projet urbain Mermoz Nord à Lyon.

Les premières acquisitions foncières de la ZAC Saint Jean à Villeurbanne mobilisent 0,9 M€.

Les recettes (4,7 M€) proviennent principalement des cessions foncières. Elles concernent le projet urbain Mermoz à Lyon 8° (1,6 M€), la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin (2,4 M€) et le GPV Armstrong à Vénissieux (0,6 M€).

### ***Développement urbain***

Les dépenses relatives au développement urbain s'élèvent à 7,5 M€, dont 7,2 M€ pour la ZAC la Soie à Villeurbanne avec l'aménagement des espaces publics et l'ouverture de la 1<sup>ère</sup> voirie. L'opération compte 2,3 M€ de recettes issues des cessions foncières (1,7 M€) et des participations des partenaires (0,5 M€).

## **2 - Ressources**

### ***Gestion financière***

La recette de fonctionnement de 6,9 M€ est constituée de la subvention d'équilibre versée par le budget principal (7,4 M€ en 2016). L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2016 à la section d'investissement représente 9,2 M€ de recettes.

## **5° - Le budget annexe du réseau de chaleur**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et selon l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales, la Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur son territoire.

L'activité est assujettie à la TVA. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

### ***a) - Les résultats***

Le compte administratif 2017 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à 38,2 M€ en dépenses et 38,9 M€ en recettes.

Il affiche des dépenses réelles de fonctionnement de 32,3 M€ et des recettes réelles de 35,3 M€.

L'autofinancement brut s'élève à 3 M€. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 2,8 M€, l'épargne nette s'élève à 0,2 M€.

Les crédits de paiement opérationnels atteignent 0,03 M€ en dépenses réelles et 2,1 M€ en recettes réelles.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement, le résultat de clôture affiche un solde positif de 0,7 M€.

**Compte administratif 2017 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse (mouvements réels et ordres) - tableau n° 9**

Libellé	Investissement 2017 (en €)	Fonctionnement 2017 (en €)	Total 2017
<b>recettes totales</b>			
montant voté au budget primitif	2 745 536,00	2 263 000,00	5 008 536,00
montant voté*	9 154 015,38	36 880 706,22	46 034 721,60
<b>total réalisé</b>	<b>3 408 781,85</b>	<b>35 467 420,29</b>	<b>38 876 202,14</b>
taux de réalisation	37,24%	96,17%	84,45%
taux de réalisation sur BP	124,16%	1567,27%	776,20%
<b>dépenses totales</b>			
montant voté au budget primitif	2 745 536,00	2 263 000,00	5 008 536,00
total des prévisions à la clôture	9 154 015,38	36 880 706,22	46 034 721,60
<b>total réalisé</b>	<b>5 012 184,87</b>	<b>33 145 569,34</b>	<b>38 157 754,21</b>
taux de réalisation	54,75%	89,87%	82,89%
taux de réalisation sur BP	182,56%	1464,67%	761,85%
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>- 1 603 403,02</b>	<b>2 321 850,95</b>	<b>718 447,93</b>
résultat antérieur reporté	-31 146,58	31 146,58	0,00
affectation du résultat à l'investissement		-31 146,58	- 31 146,58
<b>résultat de clôture</b>	<b>- 1 634 549,60</b>	<b>2 321 850,95</b>	<b>687 301,35</b>
restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 1 634 549,60	2 321 850,95	687 301,35

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (31 146,58 €)

**b) - Les politiques publiques**

Les crédits de paiement exécutés en 2017 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

**Compte administratif 2017 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 10**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Environnement</b>	<b>32,0</b>	<b>1,6</b>	<b>33,6</b>	<b>35,3</b>	<b>2,1</b>	<b>37,4</b>
transition énergétique	32,0	1,6	33,6	35,3	2,1	37,4
<b>Ressources</b>	<b>0,4</b>	<b>2,8</b>	<b>3,1</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
gestion financière*	0,3	2,8	3,1		0,0	0,0
<b>Totaux</b>	<b>32,3</b>	<b>4,4</b>	<b>36,8</b>	<b>35,3</b>	<b>2,1</b>	<b>37,5</b>

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (31 146,58 €)

## 1 - Environnement

### *Transition énergétique*

En matière de transition énergétique, les réalisations se rapportent pour l'essentiel à l'exploitation du service public de chaleur et froid urbains Centre Métropole.

Un nouveau contrat de délégation de service public a été approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en 2016. L'indemnité due au délégataire sortant représente à 31,8 M€ en dépenses d'exploitation. Le nouveau délégataire verse un droit d'entrée de 31,2 M€ enregistré en recettes d'exploitation.

Toujours en recettes d'exploitation, 2,1 M€ concernent la vente d'un terrain et 2,1M€ les redevances contractuelles perçues des délégataires exploitant les réseaux.

En investissement, 1,6 M€ de dépenses concerne la reprise du bail emphytéotique pour l'installation de cogénération gaz à Bron-Parilly.

Une recette d'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) liée à la réalisation du réseau de chauffage urbain et de la chaufferie de Vaulx en Velin est réalisée pour 2,1 M€.

### *Gestion financière*

Le remboursement du capital de la dette représente 2,8 M€ en dépenses d'investissement et le paiement des intérêts 0,3 M€ en charge d'exploitation.

En l'absence d'emprunt nouveau, l'encours de la dette est de 11,9 M€ au 31 décembre 2017 contre 14,6 M€ à fin 2016.

## 6° - Le budget annexe du restaurant administratif

Le restaurant administratif offre 2 prestations soumises au taux de TVA intermédiaire de 10 % :

- un self-service réservé aux agents métropolitains et aux tiers admis sous conditions,
- un restaurant dit "officiel", qui propose une restauration comparable à celle du secteur.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité. La TVA due et récupérée est gérée hors budget par le comptable de la Métropole. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation ainsi que d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes dans le compte administratif.

### *a) - Les résultats*

Le compte administratif 2017 du budget annexe du restaurant administratif est arrêté à 3,5 M€ en recettes et 3,5 M€ en dépenses.

Les crédits de paiement pour financer la réalisation de la PPI atteignent 0,05 M€ en dépenses réelles.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 est nul.

### **Compte administratif 2017 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse (mouvements réels et ordres) - tableau n° 11**

Libellé	Investissement 2017 (en €)	Fonctionnement 2017 (en €)	Total 2017
<b>recettes totales</b>			
montant voté au budget primitif	205 000,00	3 436 742,00	3 641 742,00
montant voté	333 517,25	3 440 028,00	3 773 545,25
<b>total réalisé</b>	<b>307 408,85</b>	<b>3 193 102,07</b>	<b>3 500 510,92</b>

Libellé	Investissement 2017 (en €)	Fonctionnement 2017 (en €)	Total 2017
taux de réalisation	92,17%	92,82%	92,76%
taux de réalisation sur BP	149,96%	92,91%	96,12%
<b>dépenses totales</b>			
montant voté au budget primitif	205 000,00	3 436 742,00	3 641 742,00
total des prévisions à la clôture	333 517,25	3 440 028,00	3 773 545,25
<b>total réalisé</b>	<b>307 408,85</b>	<b>3 197 602,07</b>	<b>3 505 010,92</b>
taux de réalisation	92,17%	92,95%	92,88%
taux de réalisation sur BP	149,96%	93,04%	96,25%
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 500,00</b>	<b>- 4 500,00</b>
résultat antérieur reporté	0,00	4 500,00	4 500,00
affectation du résultat à l'investissement		0,00	0,00
<b>résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	0,00	0,00	0,00

**b) - Les politiques publiques**

Les crédits de paiement exécutés en 2017 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

**Compte administratif 2017 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 12**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Ressources</b>	<b>3,1</b>	<b>0,2</b>	<b>3,2</b>	<b>3,0</b>	<b>0,2</b>	<b>3,2</b>
fonctionnement de l'institution	3,1	0,1	3,1	0,8		0,8
gestion financière		0,1	0,1	2,3	0,2	2,5
<b>Totaux</b>	<b>3,1</b>	<b>0,2</b>	<b>3,2</b>	<b>3,0</b>	<b>0,2</b>	<b>3,2</b>

En matière de fonctionnement de l'institution, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3,1 M€ contre 2,9 M€ en 2016, dont 1,9 M€ pour la rémunération du personnel. Au 31 décembre 2017, on comptabilisait 41,02 postes en équivalent temps plein.

Les dépenses alimentaires atteignent 0,7 M€. Les frais de logistique (fournitures pour l'entretien, nettoyage, combustibles, primes d'assurances, etc.) inhérents à l'activité du restaurant sont de 0,2 M€.

Avec 203 705 repas servis sur l'année, soit 1 197 de plus qu'en 2016 mais un coût moyen unitaire en baisse (3,73 € en 2017 contre 3,76 € en 2016), le produit de la vente des repas reste stable à hauteur 0,8 M€.

Les participations d'équilibre du budget principal sont retracées en gestion financière (2,3 M€ en fonctionnement et 0,2 M€ en investissement).

### **III - Les autorisations de programme et autorisations d'engagement**

La Métropole pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une PPI couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015. La PPI 2015-2020, estimée à 3 520 M€ de dépenses (350 M€ de recettes) sur l'ensemble des budgets de la collectivité, fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme et crédits de paiement.

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement, notamment, pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les autorisations de programme/autorisations d'engagement déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles.

Les crédits de paiement fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme/ autorisations d'engagement correspondantes (article L 3661-7 du code général des collectivités territoriales - CGCT-).

Le montant des autorisations de programme/autorisations d'engagement peut être révisé à chaque étape budgétaire.

Une fois votées, les autorisations de programme nouvelles peuvent être individualisées. Cette étape consiste à réserver un financement sur une autorisation de programme globale pour l'attribuer spécifiquement à une opération déterminée. La décision d'individualisation appartient au Conseil de la Métropole. Un bilan de la gestion pluriannuelle est présenté chaque année lors du vote du compte administratif.

#### **1° - Les autorisations de programme/crédits de paiement en 2017**

##### ***a) - Individualisations des opérations nouvelles et évolution du stock***

Au budget primitif 2017, le montant plafond des autorisations de programme nouvelles ou complémentaires de dépenses a été fixé à 580,7 M€ tous budgets, dont 519,2 M€ au budget principal.

Les décisions modificatives votées par le Conseil de la Métropole le 20 juillet 2017, puis le 6 novembre 2017, ont maintenu le montant des autorisations de programme à 580,7 M€ avec une adaptation de la répartition par budget et le transfert de 19 M€ au profit des opérations récurrentes d'acquisitions foncières.

Dans le même temps, les autorisations de programme de recettes (93,8 M€ au BP 2017) ont été portées à 137,5 M€.

Au terme de l'exercice 2017, 99,1 % des autorisations de programme/crédits de paiement ont été individualisées en dépenses et 98,7 % en recettes, représentant 575,7 M€ d'autorisations de programme de dépenses, dont 518,3 M€ au budget principal, et 135,6 M€ d'autorisations de programme de recettes, dont 130,5 M€ au budget principal.

À fin 2017 le stock d'autorisations de programme en cours s'établit à 1 215,3 M€, dont 1 117,6 au budget principal.

Le taux de couverture permet de mesurer la durée nécessaire à la réalisation totale des autorisations de programme déjà individualisées, en formant l'hypothèse d'un niveau de mandatement équivalent à celui de l'exercice en cours. À l'issue de l'exercice 2017, il s'établit à 2 ans et 11 mois.

##### ***b) - La répartition des autorisations de programme par politique publique***

Ces montants sont répartis par politiques publiques comme suit :



**Montants individualisés en M€, tous budgets (opérations récurrentes et projets)**

Politiques publiques	Dépenses 2017	Recettes 2017
<b>Économie, éducation, culture, sport</b>	<b>110,1</b>	<b>54,7</b>
culture	1,0	0,0
développement économique et compétitivité de la Métropole	71,1	36,5
éducation	6,3	0,4
enseignement supérieur et recherche	12,7	3,4
rayonnement et attractivité de la Métropole	17,6	14,2
sport	1,1	0,2
ville intelligente et politique numérique	0,0	0,0
insertion et emploi	0,3	0,0
<b>Solidarité et habitat</b>	<b>54,6</b>	<b>13,4</b>
habitat et logement	50,7	13,0
politique de l'enfance et de la famille	0,0	0,4
politique du vieillissement	0,0	0,0
protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,0	0,0
compensation du handicap	3,9	0,0
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>60,2</b>	<b>29,6</b>
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	10,4	1,0
coopération territoriale	0,1	0,0
développement urbain	44,6	28,6
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	5,1	0,0
<b>Mobilité</b>	<b>100,4</b>	<b>3,9</b>
mobilité des biens et des personnes	100,4	3,9
<b>Environnement</b>	<b>58,7</b>	<b>13,3</b>
cycle de l'eau	37,8	5,5
cycle des déchets	0,3	
espaces naturels, agricoles et fluviaux	0,5	0,6
qualité de vie-santé et environnement - risques	19,4	7,2
transition énergétique	0,7	0,0
<b>Ressources</b>	<b>2,3</b>	<b>0,7</b>
fonctionnement de l'institution	2,3	0,7
<b>Total</b>	<b>386,2</b>	<b>115,6</b>

**Économie, éducation, culture, sport**

Les interventions relatives à la culture concernent, notamment, la mise en œuvre de la politique de lecture publique : une convention de délégation de gestion a été confiée à la bibliothèque municipale de Lyon jusqu'en 2022. Elle intègre une participation de 0,5 M€ en investissement. 0,45 M€ permet le déplacement d'une partie des réserves de Lugdunum (musée gallo-romain de Lyon Fourvière) vers un local situé à Villeurbanne.

En matière de **développement économique et compétitivité** de la Métropole, 4,7 M€ sont consacrés à des interventions sur les espaces publics des zones industrielles (ZI) définies dans le schéma d'accueil des entreprises (SAE). Pour 2017 les ZI concernées sont : Mi-Plaine à Chassieu avec la requalification de l'avenue des Frères Montgolfier, ZI Lyon sud-est avec la requalification du carrefour Mérieux Montmartin, et la ZI Lyon nord avec la requalification de l'avenue des Frères Lumière.

Il s'agit également de poursuivre l'effort en matière de soutien à l'entrepreneuriat en créant, sur 3 territoires, des pôles entrepreneuriaux qui intègrent, en plus d'une pépinière, plusieurs typologies de lieux complémentaires (bâtiments d'activités, espaces de coworking, etc.). Plus de 13,5 M€ sont investis à Givors, Neuville sur Saône et La Duchère à Lyon. Ces projets font l'objet de cofinancements dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) et du contrat métropolitain pour plus de 9 M€.

Plus de 48 M€ sont consacrés au projet de relocalisation à Lyon 7° du CIRC, qui contribue au rayonnement et au développement de l'écosystème du Biodistrict de Gerland. Ce projet bénéficie d'un cofinancement de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Ville de Lyon et du CIRC, pour un montant de 31 M€.

La politique de **l'éducation** est marquée en 2017 par la construction de 2 nouveaux collèges : à Lyon 8°, projet démarré en 2016 qui a abouti à son ouverture partielle en septembre 2017 (5 M€ en 2017) et le lancement des études pour un collège à Villeurbanne Cusset, dont l'ouverture est attendue pour 2022 (0,75 M€ en 2017).

En matière **d'enseignement supérieur et de recherche**, la Métropole investit 4,9 M€ pour renforcer l'Université comme acteur du développement et de l'innovation dans le cadre de son Schéma de Développement Universitaire. Les opérations mises en œuvre concernent principalement l'aménagement et la requalification des espaces publics autour des sites universitaires (campus Charles Mérieux sur les quais et sur Gerland, campus LyonTech la Doua et campus Porte des Alpes). La Maison des étudiants située à Lyon 7°, lieu d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des initiatives étudiantes fait aussi l'objet de travaux de réhabilitation.

La Métropole participe au financement d'opérations inscrites dans le CPER 2015-2020 pour 4,5 M€ parmi lesquelles les projets Sedaqua dans le domaine de l'eau, GD3E (gestion et distribution de l'électricité à forte efficacité énergétique) dans le domaine des réseaux électriques, ainsi que l'aide à la construction de nouvelles résidences universitaires.

En matière de **rayonnement et d'attractivité**, l'année 2017 est essentiellement consacrée au projet de création de la Cité internationale de la gastronomie, à la fois équipement culturel, scientifique, pédagogique et touristique, mais aussi outil de développement économique contribuant au dynamisme de la filière. 17,6 M€ sont investis. Les partenaires privés du projet y contribuent à hauteur de 14,2 M€.

Dans le domaine du **sport**, la Métropole consacre 0,9 M€ à la réfection de la toiture du gymnase de la Duchère à Lyon 9° (0,2 M€ de recettes).

En matière d'**insertion et d'emploi**, la Métropole finance Campus Véolia Rhin Rhône Méditerranée dans le cadre du projet ODAS à hauteur de 0,3 M€ pour créer un outil numérique permettant d'anticiper les mutations économiques territoriales et de favoriser l'adaptation des compétences des publics en insertion.

## **Solidarité et habitat**

Les actions en matière d'**habitat et de logement** du programme d'intérêt général (PIG) habitat insalubre se poursuivent dans le quartier Moncey-Voltaire à Lyon 3° pour 2,1 M€.

Près de 7 M€ sont investis pour la rénovation énergétique des logements par le biais de subventions versées aux propriétaires publics et privés, dont 1,7 M€ dans le cadre du programme d'investissements d'avenir en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations.

Les aides à la pierre pour le logement social représentent 37,7 M€ et celles relatives au parc privé 2,3 M€.

Dans le domaine de la solidarité, 3,9 M€ sont mobilisés pour la refonte des logiciels métiers et outils numériques métropolitains.

## Aménagement du territoire

En termes de **cohésion territoriale**, la participation forfaitaire de la Métropole prévue pour 2017 pour la ZAC de la Duchère s'élève à 3,8 M€. La Métropole aménage une nouvelle voirie pour accompagner la construction d'une quarantaine de logements dans le quartier de l'Arsenal à Saint Fons (1 M€).

La copropriété Montelier 2 à Vénissieux, suivie dans le cadre du dispositif d'aide au parc privé dégradé, fait l'objet d'un plan de sauvegarde. En 2017, hors réhabilitations liées à la réalisation de projets et démolitions, les espaces privés extérieurs ont été requalifiés pour un montant de 1,2 M€. Au niveau du **développement urbain**, 13 M€ permettent de réaliser les travaux d'aménagement des voiries de desserte du site du Puisoz à Vénissieux en accompagnement de l'implantation de grandes enseignes (qui participent au projet à hauteur de plus de 3,9 M€) avec le développement de modes doux. La participation communale dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique s'élève à 0,3 M€.

Le traité de concession avec la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence, qui intègre l'aménagement des Rives de Saône du secteur, prévoit un rachat par la Métropole à hauteur de 4,2 M€.

La requalification des espaces publics du Cœur de Presqu'île (Lyon 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>) se poursuit à hauteur de 2,9 M€ liés aux études complémentaires du programme et la mise en sécurité de la place Louis Pradel.

Pour accompagner le projet de revitalisation du centre-bourg de la commune de Limonest, la Métropole envisage l'aménagement d'un espace public sur l'îlot de la Plancha à hauteur de 0,4 M€.

À Genay, la Métropole saisit l'opportunité de la libération du site de l'ancien stade pour conduire un projet urbain qui confortera le centre-bourg de la commune. Les études de faisabilité s'élèvent à 0,15 M€.

Pour répondre au besoin de redynamisation du centre bourg de la commune de Cailloux sur Fontaines tout en préservant ses caractéristiques patrimoniales et paysagères, il est proposé de créer une ZAC qui sera concédée à un aménageur. 0,8 M€ permettra d'acquérir les fonciers stratégiques situés dans le périmètre opérationnel de la ZAC.

Au sein du secteur Grandclément à Villeurbanne, la Métropole a identifié 11 hectares de fonciers mutables à acquérir, pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, tout en diversifiant ce quartier par des logements et des équipements publics. 6 M€ sont mobilisés à cette fin.

Des études opérationnelles sont lancées pour un montant de 1,1 M€ pour définir le contenu urbain du projet du site du Vallon des Hôpitaux sur les communes de Pierre Bénite et Saint Genis Laval dans la perspective de l'arrivée du métro B en 2023.

La Métropole poursuit l'aménagement d'espaces publics au moyen de PUP signés avec des opérateurs privés. C'est le cas notamment à Lyon 7<sup>e</sup> avec le PUP Gerland (4,4 M€ en dépenses et 1,8 M€ en recettes), à Villeurbanne avec le PUP Gervais Bussière (1,4 M€ en dépenses et 0,4 M€ en recettes), à Décines Charpieu avec le PUP Mutualité (1,2 M€ en dépenses et 2,2 M€ en recettes) et à Vaulx en Velin avec le PUP Karré (0,4 M€ en dépenses).

En matière de **conception, entretien et gestion du domaine public**, 2,2 M€ sont consacrés au parc Blandan et, plus particulièrement, aux travaux d'aménagement et de sécurisation de la partie Fort, l'aménagement du carrefour Lamothe et le versement du dernier fonds de concours à la Ville.

La requalification de la place Thévenot à Sathonay Camp a mobilisé 1,3 M€.

Les études concernant la réalisation du dernier tronçon du projet de nouvelle rue qui reliera la rue Joannès Masset à la rue Joannès Carret à Lyon 9<sup>e</sup> ont été lancées pour un montant de 0,3 M€.

L'avenue des Monts d'Or à la Tour de Salvagny constitue un axe important d'entrée de ville et d'accès au centre ; elle se connecte avec la liaison autoroutière A89/A6. Ce projet a mobilisé une autorisation de programme totale à hauteur de 1,3 M€.

Au sein de la politique de **mobilité** des biens et des personnes, 29,3 M€ sont consacrés aux premiers aménagements liés à la requalification progressive de l'axe A6/A7 en boulevard multimodal.

La réalisation de l'Anneau des Sciences nécessite de boucler le périphérique afin de collecter le trafic d'agglomération qui n'a pas nécessité de pénétrer dans le centre-ville. 12,7 M€ permettent le lancement des

études préalables à la DUP. Elles porteront, notamment, sur le tracé, les têtes de tunnels, les méthodes constructives, des études de mobilité et déplacements, les impacts environnementaux, le montage opérationnel et financier avec la recherche de partenaires, les retombées socio-économiques, etc.

La Métropole accompagne le projet mené par le SYTRAL pour l'amélioration de la ligne de transport en commun C3 : 6,5 M€ sont ainsi consacrés au réaménagement de façade à façade de 3 voies situées à Villeurbanne dans le secteur Grandclément.

Le projet de désaturation du nœud ferroviaire lyonnais (NFL), goulet d'étranglement au niveau national, doit favoriser le report modal et le développement de l'attractivité économique. La Métropole participe aux études préalables à la saisine de la commission nationale du débat public à hauteur de 0,1 M€ et à celles liées au réaménagement de la plateforme de fret ferroviaire-maritime à Saint Priest-Vénissieux à hauteur de 0,2 M€.

La requalification du chemin du Moly à Saint Genis Laval est poursuivie (1,8 M€) pour permettre de sécuriser les déplacements piétons et améliorer la gestion des eaux pluviales.

Le projet du carrefour de la Boutasse à Bron mobilise 2,7 M€, ce qui porte le coût global du projet à 5,4 M€.

À Solaize, la réalisation de la voie nouvelle, dite VN25, nécessite un complément de 0,9 M€ pour les travaux de voirie et 0,18 M€ pour réaliser un réseau d'assainissement séparatif.

À Oullins, 2 M€ permettent le réaménagement du boulevard de l'Yzeron consécutif aux travaux d'élargissement du lit de l'Yzeron.

1,1 M€ est consacré à la requalification de la place Jean Berry à Givors pour améliorer la lisibilité et rééquilibrer le partage de l'espace en faveur des piétons et des cyclistes.

Le secteur Mansart-Farrère du quartier Bel Air à Saint Priest est inscrit dans le contrat de ville 2015-2020. A ce titre, l'ensemble des espaces extérieurs fait l'objet d'une restructuration et d'une requalification par la Métropole pour donner une part plus importante aux modes doux et désenclaver le quartier. 2,2 M€ sont consacrés au projet de voirie, auxquels il faut ajouter plus de 0,6 M€ pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

La Métropole a décidé de requalifier la rue de la République et la place Coponat à Chassieu à hauteur de 3,8 M€ ; la Ville de Chassieu prenant en charge la réalisation d'une halle de marché sur la place Coponat.

L'entrée sud de la commune de Lissieu fait l'objet d'un investissement de plus de 1,2 M€.

À Lyon 5°, le projet de requalification de la place Varillon nécessite la mobilisation de près de 2 M€.

Enfin, pour accompagner le projet de construction d'un équipement sportif à Écully, la Métropole aménage des espaces publics et des voiries favorisant l'accessibilité tous modes pour plus de 4 M€.

## Environnement

En matière de politique relative au **cycle de l'eau**, la Métropole porte la création d'un réseau séparatif à Charly/Vernaison pour un montant de 2,6 M€ dans un secteur où des inondations et des refoulements chez les particuliers ont été constatés.

Dans les quartiers Villardier et Peyssillieu de la commune de Meyzieu, le ruissellement agricole et le mauvais état du réseau des eaux pluviales entraînent des risques d'inondations. Une autorisation de programme totale de 4,4 M€ est nécessaire pour créer des bassins de rétention et remettre en état le réseau.

En matière d'eau potable, près de 2,3 M€ ont été affectés à la gestion du patrimoine du réseau (4 051 km).

À La Tour de Salvagny, un réseau d'assainissement est créé sur 1 650 m pour lutter contre les pollutions du milieu naturel venant de systèmes d'assainissement non conformes pour un montant de 1 M€.

La création d'un réseau séparatif pour les eaux usées et les eaux pluviales dans les quartiers Meurières et Etachères et la création d'une station de refoulement mobilise près de 5,3 M€.

La station d'épuration de Saint Fons a été construite entre 1973 et 1977. Certains équipements nécessitent une rénovation complète avant la fin du contrat d'exploitation prévue en 2024, pour ne pas perdre le bénéfice de la prime épuratoire. Une autorisation de programme de 0,5 M€ permet la réalisation d'études à cet effet. Une recette de 0,3 M€ est attendue de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

En matière d'**espaces naturels, agricoles et fluviaux**, 0,5 M€ est mobilisé pour l'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF).

L'année 2017, en matière de **qualité de vie - santé et environnement - risques**, est principalement consacrée au financement des mesures liées aux PPRT et, plus particulièrement, à celui de la Vallée de la Chimie avec des mesures foncières pour 7,4 M€ et des mesures de protection de l'habitat pour 3,2 M€.

## Ressources

Avec la loi d'août 2008 de modernisation de l'économie, et la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de janvier 2014, la dématérialisation de la chaîne comptable est devenue obligatoire. Elle nécessite un investissement en matériel de près de 1,2 M€.

### 2° - Les autorisations d'engagement/crédits de paiement en 2017 : individualisations des opérations nouvelles et évolution du stock

Tous budgets confondus, les nouvelles autorisations d'engagement individualisées en 2017 représentent 28,7 M€, dont 22,2 M€ au budget principal et 6,5 M€ au budget des opérations d'urbanisme en régie directe.

À fin 2017 le stock d'autorisations d'engagement en cours s'établit à 96 M€, dont 18,8 M€ au budget principal et 77,2 M€ au budget des opérations d'urbanisme en régie directe.

À l'issue de l'exercice 2017, le taux de couverture s'établit à 2 ans et 2 mois ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

## DELIBERE

**1° - Donne acte** de la présentation du compte administratif 2017 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, des eaux, des opérations d'urbanisme en régie directe, du réseau de chaleur et du restaurant administratif ainsi que de la présentation des autorisations de programme et d'engagement.

**2° - Constate** les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**3° - Arrête** pour 2017 :

- au budget principal, les résultats de l'exercice à 316 918 272,89 €, de clôture à 193 899 525,69 €, les restes à réaliser en dépenses à 3 671 795,00 € et le disponible global à 190 227 730,69 €,

- au budget annexe de l'assainissement, les résultats de l'exercice à - 364 749,52 €, de clôture à 5 366 888,25 €, les restes à réaliser en dépenses à 166 045,75 € et le disponible global à 5 200 842,50 €,

- au budget annexe des eaux, les résultats de l'exercice à 4 360 060,90 €, de clôture à 12 198 116,94 €, les restes à réaliser en dépenses à 510 248,02 € et le disponible global à 11 687 868,92 €,

- au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, les résultats de l'exercice à 9 153 885,53 €, de clôture à 0,00 €, l'absence de restes à réaliser, un disponible global à zéro,

- au budget annexe du réseau de chaleur, les résultats de l'exercice à 718 447,93 €, de clôture à 2 002 609,57 €, l'absence de restes à réaliser, un disponible global à 2 002 609,57 €,

- au budget annexe du restaurant administratif, les résultats de l'exercice à - 4 500 €, de clôture à 0,00 €, l'absence de restes à réaliser, un disponible global à zéro.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 juillet 2018.**